

**Motion proposant que l'Assemblée
exige la tenue d'une enquête publique
sur l'industrie de la construction, l'octroi
de contrats, de permis ou de subventions
et le financement des partis politiques**

Aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, à l'article 54 du feuillet, aux affaires, donc, inscrites par l'opposition, M. le député de Verchères présente la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble de l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Conformément à ce qui a été énoncé antérieurement par la présidence, le débat restreint sur la motion inscrite par le député de Verchères s'effectuera comme suit: 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées au député de Mercier; 1 min 37 s sont allouées à chacun des députés indépendants; 7 min 42 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition. Le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je suis maintenant prête à reconnaître le premier intervenant, M. le député de Verchères.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Mme la Présidente, le Québec est en crise, le Québec vit présentement une crise sans précédent dans son histoire. Et le ministre aura beau nous aligner toute une série de précédents pour expliquer que ce qu'il fait, c'est ce qui s'est fait dans le passé, il ne réussira à convaincre personne que ce que le Québec est en train de vivre présentement est de quelque façon que ce soit analogue ou comparable à ce qui a pu survenir dans le passé.

Mme la Présidente, ce qui est en cause présentement, c'est la confiance, le respect que la population peut avoir dans ses institutions publiques, dans ses institutions politiques. N'allez pas croire, Mme la Présidente, que je veux, de quelque façon que ce soit, par mes propos, banaliser des crises antérieures, celles qu'on a vécues à l'époque où les motards criminalisés, par exemple, faisaient la pluie et le beau temps, là n'est pas la question. Ce qui est extrêmement préoccupant aujourd'hui, c'est que ce sont les institutions publiques, les institutions politiques du Québec qui sont attaquées, qui font l'objet d'une remise en question profonde chez nos concitoyennes et concitoyens.

Mme la Présidente, vous le savez, chacune et chacun d'entre nous ici, en cette Chambre, le sait, d'élection en élection le taux de participation périclète, chute, s'étiolé. Ce devrait être la principale préoccupation de chacune et chacun d'entre nous et, au premier chef, du premier ministre de faire en sorte de redonner confiance à la population en nos institutions. Or, qu'est-ce qu'on a vu? Qu'est-ce qu'on a vu, Mme la Présidente, de la part de ce gouvernement pour donner à la société québécoise l'électrochoc nécessaire pour qu'elle retrouve confiance dans ses institutions? Strictement rien, sinon, par exemple, de suspendre un processus, celui de la révision de la carte électorale, de suspendre les pouvoirs du Directeur général des élections et de demeurer sourd, de demeurer sourd à ces appels pressants pour qu'on fasse le ménage, pour qu'on aille au fond des choses, qu'on fasse la lumière sur ces

allégations qui deviennent de plus en plus des faits avérés concernant la collusion, de la malversation, de la corruption, bien sûr, dans le secteur de la construction. Mais les ramifications de ce qu'on a pu voir au cours des dernières semaines, des derniers mois s'étendent à peu près dans tous les secteurs de la société québécoise, Mme la Présidente, et c'est là que la situation que nous vivons présentement est fondamentalement différente de celles auxquelles pourra faire référence le ministre ou auxquelles le ministre a déjà fait référence pour tenter d'expliquer son inaction dans ce dossier.

Mme la Présidente, le premier ministre britannique Winston Churchill disait que la démocratie est le moins pire de tous les systèmes. Pourquoi Winston Churchill disait-il que la démocratie est le moins pire de tous les systèmes? Pour la simple et unique raison que nous nous retrouvons dans une situation où nous avons, pour ainsi dire, un monarque élu. À tous les quatre ans, cinq ans, nous élisons un gouvernement qui, une fois qu'il est en poste, peut faire à peu près tout ce qu'il veut. Mais ce qui permet à ce système de fonctionner, d'opérer, c'est la confiance que la population accorde à ses institutions par le fait qu'elle sait qu'elle aura l'occasion de s'exprimer dans le cadre d'une élection subséquente et, éventuellement, de retourner le gouvernement sur les banquettes de l'opposition. Or, le lien de confiance, présentement, Mme la Présidente, est rompu, il est brisé, et c'est pourquoi je vous disais: Le Québec vit une crise sans précédent. Et que fait le gouvernement pour réagir, pour faire face à cette crise? Rien d'autre que «business as usual». On a un problème? On demande aux policiers d'enquêter, comme si ce à quoi on fait face présentement correspond de quelque façon que ce soit, ressemble de quelque façon que ce soit à ce qu'on a pu connaître dans le passé.

Mme la Présidente, cette confiance de la population dans ses institutions est absolument capitale, nécessaire pour que notre démocratie puisse continuer d'opérer. C'est fondamental, c'est incontournable, Mme la Présidente, et cette population doit savoir, avoir le sentiment que le gouvernement gouverne dans le sens de ses propres intérêts. Pas les intérêts du gouvernement, les intérêts de la population, que le gouvernement défend les intérêts des citoyennes et des citoyens qu'il représente. C'est la seule façon de permettre aux régimes démocratiques d'opérer.

Or, nous sommes dans une situation, Mme la Présidente, où le gouvernement, de façon tout à fait extraordinaire, de façon... c'est inédit, je crois, où le gouvernement est en train de faire l'unanimité contre lui, l'unanimité, Mme la Présidente, contre lui. Tous les intervenants de la société civile -- et je dis bien, maintenant, tous les intervenants de la société civile -- demandent et réclament une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Même la FTQ-Construction, de laquelle je disais ce matin qu'elle était la dernière, avec le gouvernement, à s'opposer encore à cette commission d'enquête, vient de joindre sa voix à toutes celles qui réclament depuis des mois que ce gouvernement se ressaisisse et déclenche cette commission d'enquête.

****(15 h 10)****

Que fait le gouvernement? «Business as usual». C'est tout simplement inadmissible, Mme la Présidente, inadmissible de voir ce gouvernement demeurer sourd aux appels pressants de la population, aux appels pressants de la société civile, de demeurer aveugle à ce qui crève les yeux, à cette corruption généralisée qu'on laisse se répandre parce qu'on se refuse à intervenir, de demeurer aveugle au fait que, pendant que nous ne faisons rien, il y a des milliards de dollars des Québécoises et Québécois qui aboutissent dans les poches de gens peu recommandables. Le gouvernement doit agir. Bien, on va nous dire: Bien oui, bien oui, on a mis sur pied une escouade spéciale avec des policiers, puis des enquêteurs, puis des gens en lien avec le Bureau de la concurrence du Canada, le ministère du Revenu, et patati, patata. D'abord, voyons dans quelles circonstances, Mme la Présidente, le tout s'est fait, hein?

Le 23 octobre 2009, le ministre de la Sécurité publique de l'époque, le ministre du Travail, le ministre du Revenu, qui est maintenant le ministre de la Sécurité publique, et le directeur de la Sûreté du Québec ont annoncé en grande pompe, hein, à grand renfort de publicité, qu'ils allaient maintenant traquer les

criminels. Ce n'est pas l'opération Marteau, Mme la Présidente, c'est l'opération déchetage. On annonçait aux gens: Effacez les preuves, on s'en vient. C'est ça qu'on a fait, Mme la Présidente. Et, plusieurs mois plus tard, on est littéralement dans une impasse. Plus d'un an plus tard, on est littéralement dans une impasse, Mme la Présidente, à telle enseigne que le ministre n'a eu d'autre choix que de reconnaître l'échec de sa stratégie en ajoutant des millions de dollars et de nouvelles ressources pour s'assurer qu'on obtienne enfin des résultats. C'est un aveu d'échec de la part du gouvernement parce qu'il n'y a pas de résultats. Et le gouvernement est en peine de trouver quelque chose à mettre sous la dent des Québécoises et Québécois parce que la pression s'accroît, parce que le gouvernement ne contrôle pas la situation, parce qu'il n'est pas capable de donner de réponse aux Québécoises et aux Québécois.

Mme la Présidente, le gouvernement prétend qu'il a besoin des enquêtes policières pour éventuellement pouvoir mettre en place une commission d'enquête. Je vous soumetts respectueusement, Mme la Présidente, que le patron de l'escouade Marteau semble considérer, lui, qu'il a déjà suffisamment d'éléments entre les mains pour pouvoir affirmer publiquement que, selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas d'allégations, comme ne cesse de le répéter le gouvernement, mais il s'agit bel et bien de faits avérés, qu'il y a de la collusion dans le secteur de la construction. Et sur quoi s'appuie-t-il, Mme la Présidente, pour dire une chose pareille? C'est que des enquêtes policières, il y en a eu dans le passé. L'opération Colisée a accumulé des milliers d'heures d'enregistrement qui ont permis, d'ailleurs, à l'émission *Enquête*, de Radio-Canada, de faire des révélations, encore une fois, tout à fait spectaculaires, tout à fait choquantes, tout à fait inédites...

Une voix: ...

M. Bergeron: ...révélatrices, si je peux me permettre ce pléonasme, Mme la Présidente. Alors, comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il n'est pas outillé? Et comment le gouvernement peut-il prétendre, sans être le moindre du monde gêné, que l'un doit être le préalable à l'autre, alors que les exemples par le passé où les deux se sont produites, les deux enquêtes, l'enquête policière et l'enquête publique, se sont produites, ont été conduites simultanément avec des résultats souvent très heureux? Je pense notamment à l'enquête publique sur le scandale des commandites, la commission Gomery. Et, d'ailleurs, l'un des procureurs de la commission Gomery écrivait, il y a un an, le 27 novembre 2009, dans *La Presse*: Une commission d'enquête permettrait de faire «la lumière sur un "problème préoccupant" ou une "catastrophe" d'une façon que ne peuvent [...] faire [...] une commission parlementaire ni une cour de justice». Il écrivait également: «Le processus judiciaire est trop ciblé sur une partie pour permettre l'exposition d'un problème systémique.» Il écrivait encore: «Les exigences de la justice criminelle empêchent d'aller au-delà des individus impliqués.»

Mme la Présidente, qu'est-ce que ça va prendre au gouvernement pour comprendre que nous avons affaire à un problème systémique, qu'il nous faut aller plus loin que les enquêtes policières? On ne remet pas en question... Contrairement à ce qu'a affirmé cavalièrement aujourd'hui le leader parlementaire du gouvernement, il est faux de prétendre, Mme la Présidente, que nous sommes contre les enquêtes policières, nous n'avons jamais dit cela. Nous sommes d'accord avec les enquêtes policières, nous reconnaissons la qualité du travail de nos policiers et de nos policières, mais les policiers et policières eux-mêmes nous disent: Nous ne pourrions pas aller au fond des choses. La fraternité des policiers et policières du Québec nous disait: On va être capables d'attraper les petits poissons, les gros requins vont passer dans les mailles du filet. Ce n'est quand même pas rien. Et d'autres gens qui s'y connaissent quand même sur la façon d'étayer une preuve devant un tribunal, les procureurs de la couronne, nous disent également que ça prend une commission d'enquête. Qu'est-ce que ça prend au gouvernement pour comprendre que le système de justice, avec des enquêtes policières, ne permet pas d'aller au fond des choses, ne permet pas de démêler l'écheveau, de nous permettre de découvrir, de dévoiler les tentacules de la pieuvre?

Mme la Présidente, le Québec vit une crise. Les citoyennes et les citoyens le savent, le vivent, le sentent, le ressentent, et ils s'attendent de leur gouvernement qu'il pose des gestes. Nous demandons, nous réclamons, nous exigeons, Mme la Présidente, une fois encore, que ce gouvernement déclenche une commission d'enquête publique transparente, indépendante sur l'industrie de la construction, l'attribution des contrats, l'attribution des permis et le financement des partis politiques. Ce gouvernement aura-t-il le courage de poser les gestes que les citoyennes et les citoyens s'attendent de lui? C'est ce que nous verrons cet après-midi.

(Applaudissements)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Verchères. Je cède maintenant la parole à M. le ministre de la Sécurité publique.

M. Robert Dutil

M. Dutil: Merci, Mme la Présidente. D'entrée de jeu et avant d'aller dans la question principale de la commission d'enquête publique, je voudrais faire un bref préambule sur ce qu'est le crime organisé, Mme la Présidente, quelles sont leurs ramifications et jusqu'où ils sont rendus.

Le crime organisé est un phénomène mondial qui utilise toutes les innovations technologiques qui sont disponibles, et au fur et à mesure où elles sont disponibles. Ce sont, à tout point de vue, des précurseurs dans toutes les innovations technologiques. De quoi se nourrissent-ils? Qu'est-ce qui fait que le crime organisé soit si puissant partout dans le monde, non seulement au Québec, aux États-Unis, en Italie et partout dans le monde occidental? C'est qu'ils se nourrissent de la demande de clients pour des produits illicites: la drogue, la prostitution, le jeu illégal. Chaque fois que quelqu'un, au Québec, consomme de la drogue, il alimente la caisse du crime organisé. Chaque fois que quelqu'un s'adonne à la prostitution, il alimente la quête... la caisse du crime organisé. Chaque fois qu'ils vont dans les jeux illégaux, chaque fois qu'ils fument une cigarette de contrebande, Mme la Présidente, ils alimentent la caisse du crime organisé -- je pense qu'on est d'accord là-dessus, je pense que tout le monde le voit -- et ça fait des millions, et des millions, et des centaines de millions de dollars d'argent sale, et cet argent-là doit être recyclé.

**** (15 h 20) ****

Ce que veulent les criminels, évidemment, c'est blanchir cet argent-là. Comment font-ils ça? Bien, ils l'ont fait dans le passé de toutes sortes de façons. Je donne un exemple qui a été réglé il y a un certain temps. Les billets de 1 000 \$, au Canada, sont disparus. Et une des raisons pour laquelle on a enlevé les billets de 1 000 \$, c'est que c'était trop facile de transporter de l'argent à travers la frontière. D'ailleurs, si vous passez à la frontière, on vous demande toujours si vous avez plus de 10 000 \$ en espèces. C'est une des façons de limiter les transferts d'argent.

Évidemment, le crime organisé a trouvé d'autres moyens, d'autres façons de faire du blanchiment, et en particulier, Mme la Présidente -- j'en donne quelques exemples, il y en a plusieurs autres -- les entreprises fictives. J'étais au Revenu, vous le savez, depuis deux ans, j'ai changé récemment de ministère, les entreprises fictives étaient un des problèmes. Créées le jour 1, disparues le jour 28, aussi vite que ça, donc ça exigeait une adaptation de tous nos systèmes, y compris au Revenu, de tous nos systèmes pour s'assurer qu'on puisse saisir ces entreprises fictives là et s'assurer qu'ils ne font pas de blanchiment d'argent. Entreprises fictives, fausses factures, envahir l'économie légale, voilà de quelle façon le crime organisé essaie de prendre les produits d'activités illicites qui viennent des clients, parce qu'il y a une demande, malheureusement, pour ces produits illicites là, de recycler les énormes montants d'argent -- on parle de milliards de dollars au Canada, Mme la Présidente, on ne parle pas de banalités -- et de le recycler dans l'économie légale. On peut donc conclure que le problème du crime organisé est

un problème durable. Il y a eu une commission d'enquête, qu'on a appelée Commission d'enquête sur le crime organisé, en 1973. J'aurai une citation, tout à l'heure, à vous donner sur les résultats de cette commission d'enquête, mais bref, malheureusement, ça n'a pas suffi à faire disparaître le crime organisé.

Ce qui s'est plutôt fait, c'est la création d'escouades mixtes dans la police, intégrées, et ça, ça a commencé avec quelqu'un que connaît très bien l'opposition, M. Serge Ménard, qui a été ministre de la Justice pendant de nombreuses années, pendant près de cinq ans, à trois reprises, et ministre de la Sécurité publique, et qui a résisté, lui, à toute demande de l'opposition d'une enquête publique. Parce qu'il a eu également de la part de l'opposition, à l'époque, des demandes d'enquête publique et il était très solitaire, très isolé dans sa volonté de plutôt faire une organisation qui s'est appelée Carcajou.

Et M. Ménard disait -- je vais le citer -- à la Commission permanente des institutions, le 12 avril 1995, à la page 26, M. Ménard disait: «...trop de [policiers], dans le passé, se sont servis des commissions d'enquête pour, justement, échapper à la solution des problèmes auxquels ils étaient confrontés plutôt que de les affronter. Mon attitude, c'est plutôt de les affronter, c'est d'agir plutôt que de faire étudier. [...]Aussi, une commission d'enquête non seulement est coûteuse et ne donne des résultats que beaucoup plus tard, mais elle mobilise, auprès de cette commission d'enquête, les meilleurs enquêteurs, ceux qui ont la meilleure expérience du [terrain]. Ma tendance, dans un contexte, justement, de ressources limitées, c'est de garder les meilleurs éléments sur le terrain.» Fin de la citation, Mme la Présidente. C'est l'opération Carcajou. Elle a donné d'énormes résultats, 500 arrestations. Ça a été cité comme un modèle, et, d'ailleurs, toutes les opérations policières qui ont suivi depuis 1985, 2001, ont copié ce modèle.

Et je dois rectifier la citation que donnait tout à l'heure le député de l'opposition sur Winston Churchill. Il n'a pas dit que la démocratie était le meilleur des systèmes, il a dit que la démocratie était le pire des systèmes à part de tous les autres, et donc la nuance est d'importance. Ce qu'il faut comprendre dans notre système politique, il ne faut pas être naïf, c'est que, quelle que soit l'opposition -- je n'en fais pas une question de l'opposition actuelle versus les oppositions passées -- quelle que soit l'opposition, l'objectif, c'est de démolir le gouvernement, ce n'est pas de démolir le crime organisé. Et c'est un des aspects malheureux, et c'est un peu à ça que référait Winston Churchill en disant que c'est le pire de tous les systèmes. Malheureusement, on n'a pas trouvé de meilleure façon d'amener les débats à trouver de bonnes solutions.

Mais, pour nous, notre objectif, ce n'est pas de démolir l'opposition. Notre objectif, c'est de démolir le crime organisé, Mme la Présidente. Alors, il y a eu d'autres opérations qui ont été menées sous l'ancien gouvernement: opération Printemps 2001, les Hell's Angels; l'opération Colisée, qui était pour le crime organisé italien, qui s'est déroulée de 2003 à 2006, 81 accusés; l'opération SharQc, avec les arrestations de la majorité des Hell's Angels et la fermeture de tous les locaux des motards, 15 avril 2009. On s'en rappelle. On s'en rappelle, Mme la Présidente, la population du Québec était révoltée de voir que ces gens-là puissent, de façon impunie, se promener et faire tout ce qu'il semblait bon de faire.

Ce sont des enquêtes policières qui ont permis d'établir les preuves, d'amener les accusations et, éventuellement, de les amener en procès pour condamnation pour leurs crimes. C'est ça que donnent les enquêtes policières, Mme la Présidente. Que donnent les enquêtes publiques? J'ai mentionné hier qu'un des problèmes des enquêtes publiques, c'était l'immunité. Ce n'est pas le seul, mais c'en est un, puis je pense qu'il est bon de le préciser, et je vais vous citer la Loi sur les commissions d'enquête à ce sujet-là, dans un article qui s'appelle Immunité des témoins: «Toutefois, nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi, sauf dans le cas de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.» Fin de la citation.

Ce que ça veut dire, ça, Mme la Présidente, c'est que, si la personne avoue tous ses crimes -- et plus elle

en avoue, mieux c'est, et il ne faut pas qu'elle en oublie -- plus elle a l'absolution de ses vieux péchés et plus elle peut... si elle, évidemment, manifeste la bonne volonté de ne pas vouloir recommencer. On se retrouve devant une situation où on ne peut pas utiliser le témoignage de la personne qui a été entendue pour l'accuser de ses méfaits, et c'est un point majeur qui nous amène à dire: Avant d'aller vers cette solution -- parce que nous n'avons jamais rejeté aucune solution -- avant d'aller vers cette solution, il faut s'assurer qu'on a déjà en main toutes les preuves qu'il nous faut pour qu'on puisse accuser ces gens sans qu'ils puissent venir se libérer de leurs fautes par une confession dans une commission d'enquête publique. Le timing, dans ce genre de chose là, est fort important, et il faut s'en rappeler.

Je vais vous citer également une autre lecture sur cet exemple-là qui vient du livre *Mafia inc.*, que je vais inviter tout le monde à lire, qui est très intéressant, qui, d'ailleurs, fait la démonstration que ce sont les enquêtes policières qui marchent, puisque ce sont une revue à peu près complète, depuis un certain nombre d'années, des enquêtes policières qui ont été menées et des résultats qui sont maintenant publics et, donc, qui sont accessibles. Alors, ces gens-là ont fait un magnifique travail pour recueillir ces documents, qui étaient, pour la plupart, publics et qui, maintenant, peuvent être utilisés pour dévoiler au grand public ce qui s'est passé à ces moments-là. Et ce que je veux particulièrement citer, c'est l'opinion d'un M. Yvon Thibault sur les conséquences de la CECO. Et je vous fais la citation, alors la citation est la suivante: «On les croyait désorganisés à la suite des travaux de la CECO», rappela le sergent Yvon Thibault, de la GRC, dans un rapport présenté à la Conférence internationale sur le crime organisé tenue à l'automne 1991 à Fort Lauderdale, en Floride. "Au contraire, ils ont pris de l'expansion. C'était le début de l'internationalisation de la mafia montréalaise."» Fin de la citation.

Alors, tout ça pour illustrer, Mme la Présidente, que -- et je vais vous donner un exemple bien accessible et bien facile à comprendre -- tout ça pour préciser que le crime organisé, c'est comme de la mauvaise herbe dans un jardin, il faut, à tous les matins -- ceux qui ont un jardin le savent -- aller arracher les mauvaises herbes. Il ne faut pas la regarder pousser, il ne faut pas se demander quelle est la sorte. On les connaît, les mauvaises herbes. Quand on possède un jardin, on les connaît, les mauvaises herbes. La Sûreté du Québec, les groupes intégrés, les escouades intégrées connaissent la mauvaise herbe. Ils savent qui est la mauvaise herbe, ils savent ce qu'ils font, ils savent comment ils le font.

****(15 h 30)****

Qu'avons-nous besoin de plus? Nous avons besoin des preuves. Et ce livre-là, que je viens de vous citer, est un exemple de l'importance du travail des policiers pour établir des preuves, pour en arriver, dans notre société de droit, à ce que nous obtenions des condamnations pour les gens qui ont fait ces méfaits-là.

En conclusion, je dirai donc: Les enquêtes policières établissent des preuves qui sont suivies d'accusations, de procès et enfin de condamnations. On se retrouve avec un problème d'infiltration du crime organisé dans l'économie légale, et c'est une préoccupation qui doit être constante. C'est un type de crime qui déstabilise et corrompt le libre marché et réduit les chances des travailleurs et des entrepreneurs honnêtes de réussir. On l'a vu par des déclarations de certains d'entre eux. Toute l'industrie de la construction ne doit pas écopier à cause d'un certain nombre d'entrepreneurs sans scrupule qui transgressent nos lois, mais il faut faire le ménage. Il faut donc donner aux enquêteurs... et c'est ce que nous faisons. D'avoir ajouté des effectifs à l'opération Marteau n'est pas un aveu d'échec, c'est un aveu que ça marche, et ça marche de mieux en mieux.

La Sûreté du Québec nous ont dit: Ce que vous nous aviez donné nous semblait correct, on a plus de travail que prévu, donnez-nous-en davantage. Et la réponse a été: Oui, on vous en donne davantage. Nous avons rajouté 15 effectifs, 2,4 millions par année à l'opération Marteau. Il faut se montrer patients. Il est inutile d'arriver auprès du procureur avec un dossier mal ficelé, où les preuves ne sont pas faites parce qu'on est pressés de donner des résultats. Tout le monde veut des résultats le plus rapidement

possible, mais on va se mettre facilement d'accord qu'il vaut mieux avoir une preuve bien ficelée pour s'assurer que les accusations seront portées et que les personnes seront condamnées que de se retrouver avec des enquêtes mal faites et justement des gens qui risqueraient d'être libérés des accusations qui ont été portées. Je rappelle qu'on a besoin du public. On a besoin du public pour dénoncer les gestes illégaux. Il faut la collaboration de tous les intervenants dans la population pour nous permettre de régler ce problème de crime organisé.

Actuellement, on brasse la cage du crime organisé, alors il ne faut pas s'étonner que ça brasse dans la société québécoise. Ces gens-là vont résister par tous les moyens possibles. Il n'y a rien à leur épreuve. Toutes les façons du crime organisé seront utilisées, que ce soit même pour nous discréditer, nous, du gouvernement, pour nous empêcher d'avancer dans la résolution des crimes qu'ils commettent. Et c'est ce qui me fait dire, Mme la Présidente, que ça semble être là un slogan.

Ce n'est pas un slogan, c'est une réalité. C'est ce qui me fait dire que, les criminels, ce n'est pas à la télévision qu'on veut les envoyer, c'est en prison, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le ministre de la Sécurité publique. Je reconnais maintenant Mme la leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition.

Mme Roy: Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): En vous rappelant, Mme la députée, que vous avez 7 min 42 s.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Parfait. Merci, Mme la Présidente. Mon collègue vient de dire qu'il ne veut pas envoyer les criminels à la télévision mais à la prison, mais, malheureusement, les criminels sont à la télévision et non en prison. Quand on voit que ce sont les journalistes qui les débusquent plutôt que les policiers, bien je pense qu'ils sont trop présents dans nos médias.

J'ai relevé 27 événements fracassants, depuis mars 2009, qui font la manchette semaine après semaine. La collusion... À partir du moment où on avait révélé la collusion entre l'ancien directeur de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis, les membres du monde interlope, Hell's Angels et mafia montréalaise, c'est là qu'a commencé notre feuilleton au niveau de la télé, et tous les événements ont été révélés par la télévision. Certaines perquisitions ont eu lieu, mais ce que je trouve quand même assez énorme, c'est quand l'émission *Enquête* nous parle de 1 milliard de dollars de perdus dans des pertes fiscales à cause de toute la collusion qu'on a. Quand on se rend compte, Mme la Présidente, que le fait que les journalistes ont parlé de la ville de Montréal au début... c'était comme une tache d'huile, hein? Au début, ça a commencé à Montréal. Après ça, ça s'est étendu à d'autres secteurs. Après ça, ça s'est étendu au secteur de la construction. Maintenant, c'est rendu que ça touche des politiciens.

Quand on parle de 1 milliard de dollars de perdus en pertes fiscales puis quand on dit qu'à cause de ce début de procès public qui a commencé à Montréal les prix des contrats ont baissé de 20 % à 30 %, si on met ça en corrélation au fait que Transports Canada a fait une étude, puis la moyenne canadienne du prix pour construire une route, l'entretenir ou la déneiger, bien c'est 30 % en moyenne de plus au Québec, ça devient inquiétant. Surtout qu'on a décidé de tout investir... puis ça, je n'ai pas besoin de convaincre beaucoup de Québécois qu'on a tout décidé d'investir dans nos infrastructures. Si on paie déjà 30 % de plus puis si en plus on met tout l'argent dans ce secteur-là puis qu'on se dit: C'est l'argent des Québécois pour nous sortir de la crise, c'est directement l'argent de nos poches qui s'en va où, Mme la Présidente? Il faut savoir où ils s'en vont, ces sous-là.

Là, il y a eu le dernier événement. C'est le maire de Laval qui... et le député de Viau qui prétend avoir

été victime d'une tentative de corruption. Qu'est-ce que...

Une voix: Vimont.

Mme Roy: Vimont. Je m'excuse. De Vimont... qui prétend avoir été victime d'une tentative de corruption. Qu'est-ce qu'il a fait, lui, quand ça lui est arrivé? Il n'a pas pensé aller aux policiers. Parce que, les gens qui vivent ces événements-là, ce n'est pas la réponse à leur... Ils ne croient pas que c'est les policiers qui vont régler ça.

C'est un système, Mme la Présidente. Puis dire que les personnes qui vont venir témoigner devant la commission vont avoir l'immunité, ça ne veut pas dire, ça, Mme la Présidente, qu'ils ne pourront pas être accusés au criminel puis qu'ils ne pourront pas être emprisonnés. Des suites de la commission d'enquête sur l'affaire Gomery, il y a eu des emprisonnements, il y a eu des condamnations. Ça ne veut pas dire, ça, qu'on va leur permettre d'échapper au système judiciaire. On va seulement, Mme la Présidente, alimenter les deux paliers. Parce qu'une commission d'enquête, son but, on l'a dit et redit, ce n'est pas de trouver des coupables mais d'expliquer un système. Qu'est-ce que ça sert de continuer dans ce système-là si on ne trouve pas le remède à la maladie? Il faut commencer par trouver quelle est la maladie. Et puis là on appuie des projets de loi. La preuve, on appuie des projets de loi sans nécessairement savoir qu'est-ce qui ne marchait pas. Moi, ce qui me scandalise, là, c'est le projet de loi n° 76. On n'arrête pas de dire que c'est une réponse à la collusion des entrepreneurs.

Allez sur le site du bureau des soumissions publiques du Québec, allez-y, voir. Ils ont même eux-mêmes fait un communiqué comme de quoi maintenant... Parce que, tu sais, on s'est dit que, si à Montréal ça n'allait pas si bien dans l'obtention des contrats, c'était que les soumissionnaires se parlaient, s'intimidaient ou décidaient ensemble d'augmenter les prix. C'était ça, le problème. Donc, ils ont dit: On a trouvé une solution, ça va être interdit, ça va passer par les bureaux de la soumission publique du Québec puis ça va être interdit de dire d'un entrepreneur à l'autre qui a soumissionné. Mais ils ne le disent plus d'un entrepreneur à l'autre, mais ils le disent au sous-contractant. Donc, le sous-contractant qui veut soumissionner apprend qui sont les soumissionnaires. Il n'y a aucune étanchéité, Mme la Présidente, aucune efficacité à ce système-là. C'est de la poudre aux yeux.

Là, au début j'étais seule, Mme la Présidente, à demander une commission d'enquête. Maintenant, là, depuis que la FTQ a fait marche arrière puis, je pense, de façon intelligente dans le respect de ses membres et que l'UMQ aussi a fait marche arrière... Moi, j'étais la seule à le demander, puis maintenant il y a seulement le premier ministre qui refuse de la faire. Il y avait 73 personnes ou organismes importants au Québec, puis ça, j'en oublie peut-être, là, c'est les 73 que j'ai fait avec un vaste survol, qui demandent une commission d'enquête publique. La vaste majorité des Québécois le demande. Ça n'a plus d'allure, Mme la Présidente. On ne peut pas prétendre croire le député de Vimont dans ce qu'il allègue et continuer à ne pas avoir une commission d'enquête. Ça ne va pas ensemble, ça ne va pas ensemble. Puis je pense que, là, le premier ministre, il en est rendu à un point, puis le Parti libéral, où cela fait plus de dommages de la refuser, pas seulement pour lui, là, mais pour tous les Québécois, pour l'image du Québec, pour la réputation du Québec. Ça fait plus de dommages que ce qu'on pourrait apprendre, qui peut-être est moins pire qu'on le pense.

Mais, le fait qu'on refuse comme ça, ce que les Québécois se disent: Il n'y a pas de fumée sans feu, et puis là les imaginations s'enflamment. Et puis je pense que ce n'est pas un exercice de fierté nationale qu'on est en train de faire, Mme la Présidente, depuis le mois de mars. Ça devient lourd. L'air est vicié. Et puis la seule façon de nettoyer cet air-là, je pense que c'est par une commission d'enquête publique.

J'aimerais, Mme la Présidente, qu'on n'ait plus à refaire cette motion. J'aimerais qu'on n'ait plus à aller au «hot room» à faire des points de presse, des conférences, des entrevues pour demander cette commission d'enquête publique là parce qu'il y a bien d'autres choses à régler au Québec. Le décrochage

scolaire et une honte nationale, mais le...

****(15 h 40)****

Une voix: ...

Mme Roy: ...honte nationale. L'espace public politique est rempli de corruption, de malversations. Et puis, moi, bien ce n'est pas pour ça que je suis venue en politique, pas pour parler de ce genre de sujets.

J'aurais voulu qu'on passe à autre chose, qu'on agisse, qu'on demande une commission d'enquête, puis qu'on soit constructifs et positifs pour le reste des dossiers du Québec, puis qu'on soit fiers d'être Québécois. Mais je pense qu'en regardant tout ce qui se passe dans notre société puis en voyant tous ces événements-là ça dégoûte les Québécois, puis je pense qu'il faut nettoyer pour ravoir notre fierté, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie, Mme la leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition. Je reconnais maintenant M. le député de Chomedey en vous rappelant qu'il reste 30 minutes à votre groupe parlementaire.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, Mme la Présidente. Il s'agit de la troisième fois, Mme la Présidente, que j'ai l'opportunité de prendre la parole, au cours de la dernière année, sur une motion de l'opposition officielle sur la tenue ou la demande d'une commission d'enquête publique.

Mme la Présidente, même si c'est la troisième fois, mon opinion ne s'est jamais modifiée. L'opinion du gouvernement ne s'est jamais modifiée, et même elle se renforce, Mme la Présidente, de jour en jour, qu'on a fait le bon choix. Et je pense qu'on devrait laisser de côté toute la partisanerie politique et travailler dans les intérêts des Québécois. Les intérêts des Québécois, pour nous, les politiciens, Mme la Présidente, c'est de donner des outils à nos forces policières pour qu'effectivement ils protègent adéquatement la population et qu'ils traduisent devant les tribunaux ceux qui en enfreignent les règles.

Je veux faire un petit retour en arrière, Mme la Présidente, puis replacer les choses dans leur contexte, parce que, jusqu'à tout récemment, pour ne pas dire jusqu'en 2007, j'étais de l'autre côté de la clôture, et donc je voyais travailler les politiciens et j'espérais qu'on me donne les outils qu'on a donnés au système, qu'on a donnés aux forces policières, qu'on a donnés aux autorités municipales, qu'on a donnés à l'ensemble des citoyens pour combattre ceux qui en enfreignent les règles.

Aujourd'hui, je ne remercierai jamais assez le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Serge Ménard. Pourquoi, Mme la Présidente? Je vous l'ai dit, j'étais très impliqué dans l'enquête de Printemps 2001 et à chaque jour je regardais la réponse de M. Ménard aux attaques incessantes de différents intervenants du milieu, de l'opposition officielle du temps, de Jacques Dupuis, le député de Saint-Laurent, qui revenait inlassablement sur la même chose: une demande d'enquête publique. Et M. Dupuis, dans son style coloré que l'on connaît, pouvait être très convaincant. M. Ménard, qui est un homme d'une grande probité et d'une grande rigueur, a toujours résisté. Et je l'en remercie publiquement aujourd'hui, parce que, si M. Ménard avait fléchi, on n'aurait pas eu les résultats de Printemps 2001, on n'aurait pas démantelé le système des Hell's Angels du chapitre Nomads, on n'aurait pas arrêté tous ces membres pour les faire condamner à des peines entre 20 et 25 ans de pénitencier, on n'aurait pas complètement démantelé leur système de distribution de stupéfiants, d'intégration dans les activités légales. On n'aurait rien fait de cela, Mme la Présidente. On n'aurait pas pu arrêter la guerre des motards, Mme la Présidente, qui nous réclamait... qui nous a réclamé neuf victimes innocentes en sept ans de guerre.

Tout ça, parce que M. Ménard a fait le travail qu'on attendait de lui comme politicien, s'est tenu debout et a dit non à une demande d'enquête publique, et a fait confiance à ses policiers, qui ne l'ont pas déçu. Je

ne pense pas que ça ne soit jamais arrivé dans le passé que les policiers du Québec déçoivent les citoyens du Québec.

Vous savez, Mme la Présidente, quand on dit: On a démantelé des systèmes, dans le milieu des motards, il y avait des redevances de 10 % qui étaient remises à l'organisation criminelle sur chaque gramme, chaque cigarette, chaque stupéfiant qui se vendait au Québec dans lesquels les motards étaient impliqués. On a démantelé ce système-là, Mme la Présidente. Ça a donné des munitions pour avoir une opération à plus large échelle, qui a permis, en 2009, de complètement éradiquer les cinq chapitres des Hell's Angels, confisquer leurs locaux et porter un dur coup à cette organisation-là. C'est parce qu'on y a cru.

Je veux revenir, Mme la Présidente, je suis peut-être la personne la mieux placée ici, factuellement pour vous expliquer comment ça fonctionne, une enquête policière. Ça a l'air à être très compliqué pour beaucoup de gens particulièrement de l'opposition officielle. Bien, ça commence par une plainte. Les gens qui sont victimes d'un acte criminel se plaignent à la police, pas aux journalistes, à la police. Ce n'est pas... À passer à la télévision, tu ne feras amener personne à la cour. Si tu parles à la police, tu as des grosses chances, des grosses chances... tes chances sont de beaucoup améliorées que ça finisse à la cour. Les gens qui sont victimes doivent en informer les policiers. Il y a un numéro de l'opération Marteau. Je l'ai donné la dernière fois, je vais le répéter, Mme la Présidente. Puis ce n'est pas de la publicité. Je pense que c'est un service public, comme député, que je rends à tous les citoyens du Québec. Je l'ai mentionné dans les derniers jours: [REDACTED].

Puis aujourd'hui j'en appelle à mon collègue de Masson qui, le 4 novembre dernier, à l'émission *Enquête* - j'ai écouté cette émission-là, Mme la Présidente -- disait avoir été victime d'intimidation, disait avoir eu peur de certaines conversations avec un entrepreneur d'une municipalité de la Rive-Nord. J'espère, parce qu'on l'a entendu, Mme la Présidente, ce matin, lors de la période des questions, par le député de Marie-Victorin, j'espère que le député de Masson, un, en a informé sa chef, mais, plus important, qu'il a appelé l'opération Marteau pour porter plainte. Parce qu'il l'a mentionné lui-même. C'est dans son travail de député qu'il aurait été intimidé. Ça ne se fait pas. C'est inadmissible. S'il ne l'a pas fait, je souhaite que le député de Masson le fasse immédiatement après, aujourd'hui, Mme la Présidente. Il va y avoir enquête qui va être faite.

Plus les gens vont transmettre des informations, plus les forces policières vont être en mesure d'intervenir pour démanteler les systèmes criminels, pour démanteler les façons de faire du crime organisé. D'ailleurs, le ministre de la Sécurité publique l'a annoncé hier, il a ajouté des ressources additionnelles à la Sûreté du Québec et à l'opération Marteau pour répondre aux besoins sans cesse grandissants des gens qui vont avoir des choses à dire. Il ne faut pas penser que ça va diminuer, Mme la Présidente. Plus les citoyens vont sentir que les policiers s'occupent de leurs plaintes, s'occupent de ces cas-là, bien, plus ils vont être portés... On l'a vu avec la violence conjugale, Mme la Présidente, on l'a vu avec les agressions sexuelles, Mme la Présidente. Et c'est quelque chose qui est très important pour la population du Québec.

Après que la police a fait enquête, le dossier complet est soumis au substitut du Procureur général, qui a à prendre la décision à autoriser une plainte qui va mener à des arrestations. Le responsable de l'opération Marteau, Mme la Présidente, l'a mentionné, il a senti la nécessité dernièrement. Il a parlé aux journalistes du *Journal de Québec* au début du mois d'octobre. Il a parlé à un animateur de télévision, dernièrement, disant qu'il y a des gros poissons, je ne pense pas qu'il faisait référence à la pêche, qu'il y a des gros poissons, que l'enquête mène vers des gros poissons et qu'il y a des dossiers qui ont été transmis au substitut du Procureur général qui est la dernière étape avant une rafle policière. Donc, dès que le substitut du Procureur général aura étudié le dossier et qu'il aura décidé des accusations à porter, il y aura arrestation policière, Mme la Présidente. On est là.

**** (15 h 50) ****

Le responsable de Marteau nous l'a dit, on est rendus là. Soyons patients, ne partons pas en peur. Soyons patients. Je pense que le premier ministre est à la bonne place pour les bonnes choses et je pense que, comme M. Ménard l'a fait en 1995, en 1998, en 2000, il doit résister à une impatience manifestée du côté de l'opposition officielle. Je pense qu'on est à la bonne place et qu'on aura sûrement des résultats à très court terme.

Après le procureur et les arrestations, c'est toute la dynamique de la cour. Vous savez, Mme la Présidente, les criminels, ils n'ont pas peur d'une commission d'enquête. C'est de la police qu'ils ont peur. Puis les criminels, la population, ils s'en sacrent. Ça fait partie des dommages collatéraux. Pour eux autres, là, c'est leurs profits, c'est l'argent. Ils sont prêts à prendre tous les moyens qu'ils peuvent pour atteindre leurs objectifs. Une commission d'enquête, pour un criminel, ah, oui, il est assigné, ah, oui, il va témoigner. Ça dit dans la Loi sur les commissions d'enquête qu'il doit prêter serment. Ça dit qu'il doit «répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites», mais ça dit aussi que «nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue comme témoin ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite en vertu d'une loi», sauf s'il s'est parjuré. Puis, s'il s'est parjuré, c'est une autre enquête de police, hors de tout doute, pas du pelletage de nuages.

Ça prend des enquêtes hors de tout doute, Mme la Présidente. Ce n'est pas une enquête publique, ça, là, là. Ils n'ont pas peur des enquêtes publiques.

Puis il y a un autre effet pervers que l'opposition ne vous a jamais dit, Mme la Présidente: une enquête publique, pour des criminels, c'est un bonbon. La police doit tout leur donner ce qu'elle sait sur eux autres, gratis. Ils ne seront pas accusés, ils ont l'immunité, sauf s'ils font un parjure. Mais ça, c'est une autre enquête. Puis on doit tout leur donner. Puis après ça, un coup qu'on leur a tout donné, il se passe quoi? Ils ne sont pas accusés. Ils en profitent. Ils sont intouchables. Ils sont millionnaires, ils sont très riches. Ils rient du système. Ah, oui, ça fait mal, ils ont passé dans une enquête publique. L'honnête citoyen, lui, qui reçoit une assignation à comparaître, lui, c'est un drame dans sa vie parce qu'il est catalogué, il est stigmatisé par une enquête publique. On le catalogue: Ah, tu as eu une assignation à comparaître? Oh! Aïe, tu dois être un croche. On est vite sur la gâchette au niveau de l'opinion publique pour ça, Mme la Présidente. Pas besoin d'une preuve dans une enquête publique là-dessus. Tu reçois une assignation à comparaître, tu es tout de suite dans le même bateau que les bandits.

Ce n'est pas ça qu'on veut. On veut avoir les vrais bandits en prison, Mme la Présidente, pas les honnêtes citoyens. Les honnêtes citoyens, il faut qu'ils aient confiance dans leur système. Mme la chef de l'opposition en parlait le 21 octobre, puis les collègues de l'opposition pourront le regarder, elle avait une problématique par rapport aux honnêtes citoyens, justement, pour ne pas que leur réputation soit entachée par leur présence à une enquête publique.

En conclusion, Mme la Présidente, je veux juste attirer votre attention sur une chose. Un expert reconnu sur le crime organisé, que je connais très bien, Pierre de Champlain, qui est l'expert au Canada sur le crime organisé italien, a mentionné tout dernièrement dans la préface d'un livre qui est sur le marché que la commission d'enquête sur le crime organisé en 1973... aucune accusation, Mme la Présidente. Je peux juste vous dire que, pour la motion d'aujourd'hui, je vais voter contre. En mon âme et conscience, je vais voter contre. Les policiers de terrain ont toute ma confiance, Mme la Présidente. Ceux qui nous protègent avec professionnalisme, Mme la Présidente, quotidiennement, c'est ça qu'ils veulent, nonobstant la position de leur président de syndicat pour laquelle ils ne sont absolument pas d'accord. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Chomedey. Je reconnais maintenant M. le député de Mercier pour un temps de parole de cinq minutes.

M. Amir Khadir

M. Khadir: Mme la Présidente, c'est avec honneur que Québec solidaire va voter en faveur de la motion du député de Verchères qui stipule que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble de l'industrie de la construction mais également sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.

De la manière que j'interprète cette motion, en fait c'est le lien entre le financement des partis politiques à travers lequel se négocient ces contrats de complaisance, ces permis indus, obtenus de manière indue et qui font en sorte qu'aujourd'hui le Québec ne se retrouve plus dans la société moderne démocratique avec un système de gouvernement honnête et transparent au service des citoyens.

Le peuple du Québec ne s'y retrouve plus. Le peuple du Québec est tellement en colère qu'en moins de 48 heures plus de 140 000 personnes ont signé une pétition demandée qui demande au gouvernement et à son premier ministre de choisir entre la volonté de la population, de choisir entre la volonté de tous les acteurs sociaux, politiques, économiques d'importance, qui exigent d'une seule voix aujourd'hui la tenue d'une commission d'enquête publique, de choisir donc entre cette volonté unanime affichée par le peuple du Québec et les intérêts de quelques individus qui sont non seulement nuisibles aux intérêts du Québec, qui dilapident des centaines de millions de dollars en fonds publics en raison de la corruption, mais en même temps... sont en train, à petits clous, de construire le cercueil de la confiance des Québécois, de ceux entre les Québécois qui continuent d'avoir une confiance dans le Parti libéral du Québec. J'espère que le premier ministre va trouver les moyens, dans les prochains jours, de s'entourer de conseillers plus clairvoyants.

Je rappelle, Mme la Présidente, pour le bénéfice du ministre de la Sécurité publique, que les deux dernières... des deux dernières institutions... les deux derniers intervenants d'importance dans ce dossier, c'est-à-dire le Conseil du patronat du Québec et la FTQ-Construction, viennent d'annoncer dans la dernière heure... dans les dernières deux, trois heures qu'eux aussi sont en faveur de la tenue d'une commission d'enquête publique sur les allégations de corruption dans le financement des partis politiques et l'octroi des contrats gouvernementaux.

Je suis fier aujourd'hui que, d'une voix unanime, les Québécois sont capables de s'adresser à un premier ministre, qui, malheureusement, très mal conseillé, s'entête dans l'erreur. Je suis fier particulièrement de ces travailleurs honnêtes qui travaillent sur les chantiers de la construction et qui ont su trouver les arguments justes pour convaincre leur appareil de loger la demande que le Québec attend depuis tellement longtemps de leur part, mais je comprends également la réticence de l'appareil syndical, de la FTQ à ne pas vouloir embarquer immédiatement dans une entreprise qui aurait pu consister en un salissage du syndicalisme et de la FTQ. Mais, je peux les rassurer, ce que demandent l'ensemble des partis politiques aujourd'hui... Puis ça se voit dans la motion du député de Verchères, qui reprend presque mot pour mot ce que Françoise David et moi-même, nous demandions en mai 2009, en présence de quelques-uns des députés aujourd'hui dans la Chambre, devant l'hôtel de ville de Montréal, c'est-à-dire que la commission d'enquête ne se fasse pas uniquement sur la construction, mais sur le lien entre l'octroi des permis, des contrats, des contrats venant du gouvernement et des différentes administrations publiques, le lien entre l'octroi de ces contrats-là et le financement des partis. C'est là qu'est le noeud du problème.

Si on se rappelle les allégations du député de Vimont et de l'ancien ministre péquiste Serge Ménard, c'est lorsqu'on parle d'élection et de financement de partis que la corruption commence. Et c'est là-dessus que doit porter une commission d'enquête publique: les liens entre le financement illégal, malhonnête des partis politiques et l'octroi de faveurs dans l'administration des contrats publics. Je rappelle au ministre que, pour l'avenir de tous les Québécois, l'avenir de ses petits-enfants comme les miens, il y a des

milliards de dollars en jeu. Suivant Transparence International, ça nous coûte au bas mot 10 %...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci.

M. Khadir: ...de surfacturation...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci, M. le député de Mercier.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui. Alors, procédez, M. le député. 30 secondes.

*** (16 heures) ***

M. Khadir: Je veux simplement rappeler que le gouvernement libéral, et je peux les féliciter pour ça, en plein milieu de la tourmente économique, ont adopté des mesures politiques et économiques visant à soutenir l'économie du Québec en investissant dans les infrastructures. C'est un modèle d'intervention que nous privilégions, à Québec solidaire. L'État a un rôle à jouer, et je veux féliciter le gouvernement. Sauf que ça va nous coûter 40 milliards de dollars, au bas mot. Et, si nous ne faisons rien pour empêcher la corruption, c'est au minimum...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci.

M. Khadir: ...10 % de surcoût facturé aux Québécois.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci. Merci, M. le député de Mercier. Alors, je reconnais maintenant M. le député de Chambly et leader adjoint de l'opposition officielle, en vous rappelant, M. le député, qu'il vous reste 29 minutes à votre formation politique.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Je vous remercie, Mme la Présidente. Mme la Présidente, c'est un plaisir de parler cet après-midi sur cette résolution, sur cette motion qui est présentée par l'opposition officielle du Parti québécois et qui est parrainée par le député de Verchères, mon collègue qui m'a succédé comme porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique.

Je pourrais parler longtemps, Mme la Présidente, sur cette motion parce que, pour avoir occupé le poste de porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique pendant presque deux ans, pendant plus d'un an et demi à tout le moins, je vais vous dire, j'ai accumulé des boîtes et des boîtes de documents sur cette question, cette question qui, presque un an et demi... en fait plus d'un an et demi après qu'on l'ait abordée pour la première fois en cette Chambre, n'est toujours pas réglée. Je pourrais vous en parler longtemps, Mme la Présidente, mais, cet après-midi, je vais me contenter de... je vais me limiter en fait sur une question bien précise: pourquoi ça prend plus que des enquêtes policières, pourquoi ça prend, en plus des enquêtes policières, une commission d'enquête publique.

Parce que je pense que c'est important que les gens comprennent bien la distinction entre les enquêtes policières et une commission d'enquête, en vous disant, Mme la Présidente, bien entendu, que, comme l'a dit mon collègue de Verchères, nous ne sommes pas contre les enquêtes policières, bien au contraire, mais nous croyons qu'en plus des enquêtes policières il faut utiliser ce moyen supplémentaire qu'est la commission d'enquête publique pour vraiment aller au fond des choses.

Commençons par les enquêtes policières, Mme la Présidente. Ce qu'il est important de comprendre d'une enquête policière, c'est que, d'abord, un policier fait une enquête, monte un dossier contre un individu pour éventuellement présenter ce même dossier à un procureur de la couronne, qui décidera... s'il y a au dossier une preuve hors de tout doute raisonnable de la culpabilité de l'individu en question, qui décidera

alors de porter une accusation criminelle.

C'est important de rappeler, Mme la Présidente, qu'une enquête policière, ça porte sur un individu. On a, Mme la Présidente, une plainte, par exemple, en matière de fraude. Le policier se... Relativement à l'individu X, le policier s'intéresse à l'individu X et tente de monter un dossier pour le soumettre au procureur de la couronne, pour l'accuser, accuser l'individu X. Ça porte donc, une enquête policière, sur des individus, pas sur des systèmes. Ça porte sur des individus.

Et les enquêtes criminelles, les enquêtes policières, Mme la Présidente, c'est encadré. Par exemple, on ne peut pas empêcher quelqu'un de garder le silence dans le cadre d'une enquête policière. C'est extrêmement important, Mme la Présidente, de savoir qu'un individu n'est jamais obligé de parler à la police. Et je puis vous dire, pour avoir parlé à des gens qui gravitent autour de l'escouade Marteau, je puis vous dire qu'il y a présentement des gens... qu'il y a eu des gens, au cours de la dernière année, qui ont été contactés par l'opération Marteau, des gens qui gravitent au sein de certaines entreprises bien connues, et savez-vous ça a été quoi, la réponse de ces gens-là aux enquêteurs de l'escouade Marteau? Ça a été tout simplement de dire: Je regrette, je n'ai rien à dire à la police. Appelez mon avocat. Et l'avocat, par la suite, disait la même chose: Je regrette, nous n'avons rien à dire là-dessus. Fin de l'enquête relativement à l'entrepreneur X ou à l'entrepreneur Y, Mme la Présidente. C'est ça qu'il est important de savoir, c'est que, dans une enquête policière, on se confronte très souvent au droit au silence, et je pense que seulement ce que je viens de dire vous démontre à quel point une enquête policière est limitée. D'ailleurs, Mme la Présidente, l'avocat Sylvain Lussier, que vous connaissez peut-être, qui a été procureur du gouvernement du Canada dans la commission Gomery, très connu comme avocat, on le voit souvent comme analyste, disait, relativement au processus judiciaire, ceci dans *La Presse* du 27 novembre 2009. Je cite: «Le processus judiciaire est trop ciblé sur une partie pour permettre l'exposition d'un problème systémique. Les exigences de la justice criminelle empêchent d'aller au-delà des individus impliqués.» C'est on ne peut plus clair, Mme la Présidente, les exigences de la justice criminelle ne permettent pas d'aller exposer un problème systémique.

Et le chroniqueur bien connu de *La Presse*, Yves Boisvert, spécialiste également de ces questions au fil des ans... devenu spécialiste au fil des ans, disait, dans *La Presse* du 13 novembre 2010: «...les meilleures enquêtes policières ne livreront vraisemblablement qu'un portrait en pièces détachées. La situation est trop sérieuse pour qu'on se contente de cela.»

Alors, vous voyez, Mme la Présidente, à quel point les enquêtes policières ont leurs limites. Nous n'avons rien contre les enquêtes policières, mais il faut les compléter par cet autre outil exceptionnel face à un problème, on en conviendra, aussi exceptionnel qu'est la commission d'enquête publique, parce que la commission d'enquête publique, elle a plus de pouvoirs que les policiers. En vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, le commissaire enquêteur a le pouvoir d'assigner qui il veut. Plus que ça, Mme la Présidente, il a aussi la possibilité d'obliger ces gens à parler.

L'entrepreneur dont je vous parlais tantôt, qui a raccroché la ligne aux inspecteurs de l'escouade Marteau, il sera obligé de répondre quand le commissaire enquêteur présidant cette commission d'enquête publique l'assignera et quand les procureurs de la commission le contre-interrogeront sur l'activité x, l'activité y ou l'activité z qu'il a pu faire il y a trois ans, il y a quatre ans ou il y a cinq ans. C'est ça, la différence, Mme la Présidente, c'est que la commission d'enquête, elle a plus de pouvoirs que les policiers, elle peut obliger quelqu'un à parler. D'ailleurs, Sylvain Lussier, pour reprendre le même texte, toujours dans *La Presse* du 27 novembre 2009, Me Sylvain Lussier, avocat de grande réputation, disait ceci: «La commission d'enquête [...] procède rapidement et en public. Tous les acteurs sont contraignables. Ils n'ont aucun droit au silence.»

Depuis quelques jours, le ministre nous dit, et je voyais mon collègue, tantôt, de Chomedey dire la

même chose: Ça donne l'immunité quand on témoigne à une commission d'enquête. Mais qu'est-ce que c'est que cette... cette façon de présenter les choses? D'abord, contrairement à ce qu'a dit le député de Chomedey, ce n'est pas... ce n'est pas nécessaire que ça soit dans la loi, c'est dans la Constitution canadienne, Mme la Présidente. L'article 13 écrit noir sur blanc qu'une personne qui témoigne devant un tribunal ou devant une commission d'enquête ne peut pas voir les paroles qu'il prononce durant cette audience être retenues contre elle dans une autre procédure judiciaire. Ce n'est pas une immunité, c'est tout simplement une règle qui existe contre l'auto-incrimination.

Ça ne veut pas dire, Mme la Présidente, ça ne veut pas dire que, suite au témoignage que l'individu aura rendu devant les tribunaux, on ne pourra pas utiliser ses paroles dans une éventuelle poursuite. Mais, si, par exemple -- je vous donne un exemple, Mme la Présidente, très courant -- un individu vient déclarer qu'il a commis un crime devant un tribunal, devant une cour criminelle, on ne peut pas par la suite l'accuser de ce crime parce qu'il est protégé par l'article 13 de la charte. Mais, si le même individu va répéter, le soir, dans un bar, à un individu qu'il a commis le crime, on pourra l'accuser de ce crime en se servant de la preuve qui découlera de cette conversation dans le bar. Autrement dit, oui, on ne peut pas accuser quelqu'un en fonction des paroles qu'il prononce devant un tribunal, mais on peut l'accuser par le biais de d'autres éléments de preuve. Et ce qui est intéressant avec la commission d'enquête, c'est qu'un individu qui est obligé de parler va révéler toute une série de choses qui vont certainement fort... qui vont certainement intéresser de façon très importante les policiers, à partir desquelles ils pourront monter des dossiers.

****(16 h 10)****

Et je trouve ça un peu amusant quand on nous dit: Mais c'est... Une commission d'enquête, c'est bien terrible, on ne pourra pas utiliser les paroles qui ont été prononcées par un individu X devant la commission d'enquête pour éventuellement l'accuser. Bien, Mme la Présidente, on ne peut pas plus utiliser les paroles prononcées par le même entrepreneur aux policiers, parce qu'il ne parle pas aux policiers, parce qu'il a le droit au silence, parce que son avocat lui a dit de ne rien dire. Ça fait que, de toute façon, il faut aller au-delà, au-delà des paroles auto-incriminantes, si on veut monter une preuve contre quelqu'un. Et surtout la commission d'enquête, Mme la Présidente, comme le disait Me Lussier, ça se déroule en public.

Est-ce que la commission d'enquête publique nuirait aux enquêtes policières? Parce qu'on a entendu ça au cours des dernières heures, des derniers jours: On ne peut pas faire de commission d'enquête publique, ça nuirait aux enquêtes policières. Mme la Présidente, bien sûr que non. Et l'inspecteur-chef de l'escouade Marteau, M. Denis Morin, disait, pas plus tard que la semaine dernière en entrevue, qu'une enquête publique ne nuirait pas à son travail. On ne peut pas avoir meilleur avis que celui-là. Oui, il faut continuer les enquêtes policières, mais en parallèle, parce que les enquêtes policières portent sur des individus. Il faut aussi instaurer cette commission d'enquête publique qui permettra d'aller au fond de choses, pour reprendre l'expression que plusieurs ont utilisée, notamment Yves Boisvert, dans les derniers jours, pour casser le système. Mme la Présidente, «la manière efficace -- dit Yves Boisvert -- de casser [le système] consiste à en étudier et exposer les rouages et les acteurs au moyen d'une enquête publique». On peut continuer les enquêtes policières en parallèle, faire la commission d'enquête. L'un va alimenter l'autre, l'autre va alimenter l'un, Mme la Présidente, et la société en sera mieux servie.

D'ailleurs, Mme la Présidente, il suffit de regarder quelques personnes qui se sont prononcées là-dessus, quelques associations, pour comprendre que ce que je vous présente aujourd'hui est partagé par bien des gens, et notamment, et notamment, et je pense que ce sont des gens qui ont une expertise particulière, notamment par les policiers, à la fois la Fraternité des policiers de Montréal, présidée par Yves Francoeur, et surtout l'Association des policiers provinciaux, ça, c'est les policiers de la Sûreté du Québec, présidée par Jean-Guy Dagenais... l'ont dit publiquement il y a déjà un an. Si on veut aller au

fond des choses, disait Jean-Guy Dagenais, de la Sûreté du Québec, ça va prendre plus que des enquêtes policières.

Il a même dit, Jean-Guy Dagenais... et c'est un policier de 30, 35 ans d'expérience, qui est sur le terrain, qui parle avec les enquêteurs de la Sûreté du Québec, qui probablement sait des choses sur l'écoute électronique et sur ce qui se passe vraiment, Mme la Présidente. Qu'est-ce qu'il disait, Jean-Guy Dagenais? «Les enquêtes policières, ça va nous permettre d'arrêter des petits menés -- disait-il. Si on veut attraper des requins blancs, ça va prendre une commission d'enquête publique.» Ce n'est pas moi qui vous dis ça, Mme la Présidente, Jean-Guy Dagenais, le président des policiers de la Sûreté du Québec.

Et il n'y a pas eu juste les policiers, il y a eu aussi les procureurs de la couronne. Les voyez-vous souvent, Mme la Présidente, les procureurs de la couronne, prendre la parole sur la place publique? Jamais. Bien, ils l'ont prise dans ce dossier-là, eux qui connaissent très bien comment ça fonctionne, eux qui ont tous les jours des dossiers d'enquête sur leurs bureaux, eux qui prennent connaissance de l'écoute électronique quotidiennement. Ils ont dit: Si on veut aller au fond des choses, ce n'est pas vrai que c'est les enquêtes policières et les accusations criminelles sur des individus qui vont nous permettre d'aller au fond des choses. Ce n'est pas banal, Mme la Présidente, quand les policiers et les procureurs de la couronne demandent une commission d'enquête, disent que les enquêtes policières ne seront pas suffisantes.

Vous me permettrez, Mme la Présidente, en terminant, de reprendre rapidement quelques interventions qui ont été faites. D'abord, je dois dire au ministre, là, par... quand il nous répète ad nauseam... quand il nous parle ad nauseam de l'escouade Carcajou, l'escouade Carcajou, Mme la Présidente, là, ça portait essentiellement sur le trafic de stupéfiants. Vous savez, là, on a... on s'attaquait à des criminels, on s'attaquait à des criminels qui commettent notamment beaucoup... qui font le trafic de stupéfiants. On faisait ça en toute discrétion -- ce n'est pas le cas présentement, mettons -- on faisait ça en toute discrétion. On a mis de l'écoute électronique dans des endroits. On ne leur a pas dit qu'on s'en venait. On avait même des témoins délateurs dans la pièce, dans l'entourage de ces gens-là.

C'est loin d'être le cas présentement. Présentement, de quoi on parle? On parle de l'octroi de contrats publics. On parle d'un système qui fait en sorte qu'on se fait voler des milliards de dollars. Et, surtout, on a avisé le monde entier qu'on s'en allait enquêter là-dessus, Mme la Présidente. Imaginez la difficulté de faire de l'écoute électronique. Et, comme disait même Jean-Guy Dagenais, le même Jean-Guy Dagenais, de la Sûreté du Québec, présentement -- il nous disait ça il y a six mois -- vous pouvez être certains que les déchiqueteuses fonctionnent à fond.

Alors, de comparer l'escouade Carcajou, qui portait sur des crimes de trafic de stupéfiants... et faire le parallèle avec ce qu'on doit faire présentement, alors qu'on s'attaque à l'octroi de contrats publics en lien, comme le disait le député de Mercier, avec le financement des partis politiques, pour savoir si ça se retrouve entre mauvaises mains, les millions de dollars publics qu'on investit, pour savoir s'il y a des prix gonflés, s'il y a de la collusion... on est bien loin de l'escouade Carcajou. Et, quand le député de Chomedey dit: Laissons de côté la partisanerie politique pour se préoccuper de la population, bien laissons de côté la partisanerie politique, Mme la Présidente. On va la laisser de côté quelques instants. Savez-vous qui est pour la commission d'enquête publique? Vous le savez, Mme la Présidente: tout le monde au Québec. Depuis quelques jours, on sait, il restait deux groupes, il restait l'UMQ puis la FTQ-Construction qui étaient contre. Depuis une semaine, ils sont maintenant pour. Alors... Et ça s'ajoute à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Ordre des ingénieurs, à l'Ordre des architectes, à tous les éditorialistes, à tous les commentateurs, aux procureurs, aux policiers. Tout le monde au Québec est pour la commission d'enquête publique, sauf le Parti libéral. Et les...

Moi, Mme la Présidente, il n'y a pas une journée où je me promène sur la rue... où je ne me promène pas sur la rue et je me fais dire: Mais pourquoi le premier ministre est contre la commission d'enquête? Qu'est-ce qu'il a à cacher? Je me fais demander ça à tous les jours, parce que les gens sont convaincus...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de Chambly, je vous demanderais, s'il vous plaît, de retirer votre terme non parlementaire.

M. St-Arnaud: C'est fait, Mme la Présidente. Alors vous comprenez de mon intervention que je suis interpellé tous les jours sur cela. Moi, quand j'écoute le gouvernement libéral, Mme la Présidente, quand je vous dis qu'à peu près tout le monde est pour une commission d'enquête publique, je vous avoue que je me demande sur quelle planète ce gouvernement vit, quelle sorte de planète libérale, parce que franchement ce n'est pas être très à l'écoute de la population que de continuer, malgré l'unanimité, à réclamer... à défendre la position qu'ils ont, à savoir de ne pas déclencher de commission d'enquête publique.

Mme la Présidente, je vais conclure. Je pourrais vous en parler encore longtemps. Mais, il y a quelques mois, au printemps, le premier ministre a mis 24 heures, moins de 24 heures à déclencher une commission d'enquête, en disant: Les institutions judiciaires sont attaquées, il faut une commission d'enquête publique. Mme la Présidente, je pense qu'aujourd'hui on peut dire que les institutions sont attaquées, et d'une manière importante, d'une manière grave. Il suffit de lire les éditoriaux, de lire les journaux, pour réaliser à quel point il y a présentement une attaque importante à l'endroit de nos institutions.

Et j'ai peine à croire que la majorité libérale va encore une fois refuser cette motion présentée par mon collègue de Verchères, cette motion qui est appuyée par plus de 80 %, 85 % de la population et qui demande tout simplement «que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble de l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques».

Pour notre part, Mme la Présidente, je peux vous dire que c'est avec beaucoup de fierté qu'aujourd'hui, en cette journée du 17 novembre 2010, nous voterons pour cette motion. Et nous serons fiers, plus tard, de dire que, cette journée-là, encore une fois, nous l'avons réclamée pour l'ensemble de la population du Québec. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**** (16 h 20) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Chambly. Je reconnais maintenant Mme la députée de Soulanges, en vous rappelant qu'il reste 16 minutes à votre formation politique.

Mme Lucie Charlebois

Mme Charlebois: Merci. Alors, merci, Mme la Présidente. Vous savez, je tenais à intervenir aujourd'hui sur cette motion de l'opposition non seulement pour expliquer pourquoi une commission d'enquête public n'est pas la solution et n'est pas nécessaire, mais aussi pour vous faire part de tout ce que notre gouvernement a fait et de ce que nous faisons... ce que nous devrions tous faire, nous, parlementaires, pour lutter contre la malversation et la corruption dans l'industrie de la construction. Il est important que le gouvernement pose les bons gestes et... les bons gestes, dis-je, et agisse concrètement, que ce soit par rapport au processus d'attribution des contrats publics ou à l'octroi de permis ou de subventions. Nous devons aussi réformer nos institutions et revoir nos façons de faire, entre autres en ce qui concerne le financement des partis politiques.

Alors, Mme la Présidente, comme vous le savez, le gouvernement a agi et il a resserré les règles, a

déposé plusieurs projets de loi qui ont été adoptés ou qui sont en voie de l'être. C'est faux que de prétendre que c'est «business as usual». Ça m'a même choquée d'entendre ça. Nous avons mis en oeuvre une panoplie de mesures afin de contrer efficacement ces comportements et ces usages inacceptables, que ce soit à la Commission de construction du Québec, où nous avons investi, nous avons passé... les investissements sont passés de 4 millions à 9 millions pour augmenter la force d'inspection; que ce soit à la Sûreté du Québec, où une escouade spéciale a été créée, qui s'appelle l'opération Marteau; que ce soit à la Régie du bâtiment, où il y a eu resserrement des règles de délivrance de licence d'entrepreneur; que ce soit au Conseil du trésor, qui s'est doté d'une politique de gestion contractuelle; que ce soit au ministère des Transports, où une unité anticollusion a été créée afin de pouvoir prévenir la collusion et l'attribution de contrats; que ce soit chez Revenu Québec, Mme la Présidente, où a été mise en place une équipe de vérification... et doit maintenant émettre une attestation de conformité afin que les entreprises puissent se qualifier avant d'obtenir des contrats gouvernementaux.

Mme la Présidente, aux Affaires municipales, le projet... la loi n° 76 a été adoptée. Et, en vue d'assurer un meilleur contrôle par le ministère des Affaires municipales, il y a maintenant une obligation pour une municipalité d'adopter une politique de gestion contractuelle avec un contenu obligatoire. Il y a une meilleure diffusion et transparence des informations qui est prévue sur l'octroi des contrats. Il y a un renforcement des pouvoirs de vérification sur plainte, mais aussi, à l'initiative du ministère, il y a eu ajout de vérificateurs. Il y a la loi n° 102 qui a été adoptée, où... des bonifications des mesures afin d'instaurer un instrument unique qui permet aux municipalités de publier facilement sur Internet les renseignements concernant les contrats. Il y a le projet de loi n° 109 qui est sur la table -- et j'invite l'opposition à travailler là-dessus -- qui concerne le code d'éthique et de déontologie municipale.

C'est... Je viens de vous mentionner ce qui est déposé. Il y a aussi, en termes... ce qui concerne la réforme des institutions, où à l'origine on avait le projet de loi n° 93 qui avait été déposé, Mme la Présidente, en mars 2010, qui a été scindé en octobre 2010 en cinq projets de loi, que ce soit le projet de loi n° 114, pour accorder plus de pouvoirs au Directeur général des élections, le projet de loi n° 113, où il y a la Loi anti-prête-noms, le projet de loi n° 118, qui traitera du financement des partis politiques, le projet de loi n° 120, qui touchera les courses à la chefferie, le projet de loi n° 119, qui revoit le processus électoral, et enfin, qui est sorti de commission la semaine dernière, le projet de loi n° 48, qui touche le code d'éthique des élus de l'Assemblée nationale.

Mme la Présidente, on ne peut pas dire que c'est «business as usual», là, avec tout ce que je viens de vous énumérer. J'en ai même manqué d'air! Alors, selon moi, on a à faire le choix entre un processus qui donne des résultats concrets qu'on est... qui démontre qu'on est dans l'action ou une commission d'enquête coûteuse et peu efficace telle que celles que nous avons déjà connues.

Qui sont ceux qui seraient véritablement servis par une commission d'enquête, Mme la Présidente? Pour réflexion, laissez-moi vous citer Stéphane Gendron, qui a écrit ceci dans le *Journal de Montréal* le 16 novembre dernier: «L'histoire...»

Des voix: ...

Mme Charlebois: Moi, j'ai écouté mes opposants, là, Mme la Présidente, j'espère qu'ils en feront autant.

«L'histoire nous enseigne...»

La Vice Présidente (Mme Houda Pepin): Un in tant, Mme la députée de Soulange . Je vou invite à la collaboration. J'apprécierais beaucoup qu'une seule personne parle, selon notre règlement. Alors, tout le monde s'est exprimé dans l'ordre; on va permettre à Mme la députée de Soulanges de le faire également dans l'ordre. Poursuivez, Mme la députée.

Mme Charlebois: Merci. Alors, je citais Stéphane Gendron, qui disait dans *Le Journal de Montréal* le 16 novembre dernier: «L'histoire nous enseigne que [le premier ministre] a raison de résister à cette revendication de la communauté consanguine des médias. Car ce sont eux et eux seuls qui poussent et alimentent la population vers cette revendication loufoque. Imaginez le pactole financier que les médias en tireraient une fois la commission mise sur pied!» Je laisse ça à votre réflexion.

Il dit aussi que «la seule façon de lutter contre le crime organisé, c'est de créer des escouades policières et de tenir des procès, comme ce fut le cas avec l'opération Printemps 2001, l'escouade Carcajou et l'opération Colisée. C'est d'ailleurs [dans] le mandat de l'escouade Marteau de débusquer les criminels en lien avec la construction et le monde municipal.»

D'autre part, Mme la Présidente, pas besoin d'être un génie pour savoir que l'objectif premier de l'opposition officielle n'est pas de défaire le crime organisé, mais de défaire le gouvernement.

Pourquoi tenir une enquête policière? Parce qu'il est faux de croire que la simple immunité dont jouissent les témoins dans le cadre d'une commission d'enquête les incitera à dénoncer les criminels responsables de la malversation et de la corruption dans l'industrie de la construction. Pensez-y, Mme la Présidente, les honnêtes citoyens, les témoins n'auront pas peur ou n'ont pas peur d'être poursuivis pour ce qu'ils ont dit, ils auront peur des criminels, Mme la Présidente. C'est pourquoi je crois fermement qu'ils préfèrent se confier à des policiers plutôt que de s'exposer publiquement devant une commission d'enquête. La peur va être beaucoup plus présente, pas en vertu des propos, mais en vertu d'à qui ils feront face.

Je tiens aussi à vous mentionner, Mme la Présidente, que, la semaine dernière, j'ai entendu mon collègue le député de Verchères utiliser un qualificatif offensant pour parler de certains de mes collègues de notre équipe, ici. Je ne vous cacherai pas que ça m'a terriblement déçue. Je connais bien mes collègues, et aucun d'entre eux ne mérite de se faire traiter de la sorte, aucune partisanerie ne justifiait ce genre de commentaire. Alors, j'invite mon collègue de Verchères à faire preuve d'un plus grand respect envers tous les parlementaires et à s'excuser auprès d'eux et retirer ses propos.

Mme la Présidente, je suis venue en politique parce que je veux faire une différence dans mon comté. Je veux faire progresser le Québec avec toute l'équipe des députés ici en place. Je suis en politique pour être au service de mes concitoyens, comme bien d'autres ici. Je travaille fort, je ne compte pas mes heures et je suis une femme honnête. Il est plus que temps, Mme la Présidente, de revenir aux vrais enjeux pour le Québec.

Rappelons-nous que c'est le gouvernement actuel qui a permis aux Québécois de traverser avec succès la crise qui a tant fait de dégâts ailleurs. Notre premier ministre et notre équipe travaillent actuellement à assurer la reprise économique. Bref, je nous invite tous, citoyens, élus, médias, à rediriger et redéployer nos énergies vers des enjeux prioritaires, soit ceux de création de richesse permettant de s'offrir, nous, Québécois, ce que nous avons choisi de nous donner: des services.

Ce qui se passe en ce moment, ce n'est rien, rien de bon pour aider à l'image du Québec ailleurs. Le spectacle, Mme la Présidente, a assez duré. Laissons donc les policiers faire leur travail et amener les criminels en prison, là où ils doivent être, en prison. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup, Mme la députée de Soulanges. Je reconnais maintenant M. le député de Chutes-de-la-Chaudière pour un temps de parole de 1 min 37 s.

M. Marc Picard

M. Picard: Mme la Présidente, j'ai discuté tout à l'heure avec le leader adjoint du gouvernement, et il me permet d'avoir quelques secondes de plus, considérant que mon collègue de La Peltrie... J'ai discuté avec lui de mon intervention... À moins qu'il y ait un problème du côté de l'opposition officielle?

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Ça me prend le consentement. Est-ce que j'ai le consentement de l'Assemblée pour permettre à M. le député de poursuivre?

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Bien, écoutez, on ne peut pas faire de transfert comme tel, mais, si vous avez, par consentement... vous voulez donner à M. le député de Chutes-de-la-Chaudière un peu plus de temps... Il a 1 min 37 s; si vous voulez lui donner deux minutes ou 2 min 30 s, la présidence va vous accommoder.

M. Gautrin: ...mais je voudrais que, puisqu'on peut par consentement, ça serait important qu'on ne perde pas le temps qui nous est imparti, ce serait... donc qu'on puisse prolonger nos débats passé un petit peu les... les cinq heures, à ce moment-là. Est-ce que c'est bien?

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, ce que je veux vous dire, c'est que le temps va être pris sur les deux groupes parlementaires. Au moment où je vous parle, il reste... il reste 10 minutes du côté de l'opposition officielle et il reste, du côté du gouvernement, peut-être autour de huit minutes, à peu près. Alors, est-ce que vous voulez qu'on donne deux minutes à M. le...

**** (16 h 30) ****

M. Gautrin: ...écoutez, Mme la Présidente, moi, je suis prêt à ce qu'on prolonge nos débats passé la période, mais je ne suis pas prêt à amputer sur le temps de ma collègue de Trois-Rivières qui doit actuellement intervenir dans le débat. Mais je suis bien prêt à ce qu'on prolonge un petit peu plus que cinq heures pour qu'on puisse... le vote, ce qui nous permettrait peut-être d'avoir un 30 secondes ou 40 secondes.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): D'accord, très bien. Alors, est-ce que vous voulez prolonger? Si oui, de combien? C'est ça que je veux savoir.

M. Gautrin: ...combien de temps vous avez besoin, M. le député de...

Une voix: ...

M. Gautrin: Alors, mettez une trentaine de... une minute, disons, de plus que...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Une minute de plus? O.K.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui, d'accord. Alors donc, on prolonge de une minute de plus, au-delà de 17 heures pour permettre à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière d'avoir un peu plus de temps. Allez-y.

M. Picard: Merci, Mme la Présidente. Dans un premier temps, je tiens à rappeler à ma collègue députée de Soulanges que nous ne sommes pas des opposants, nous sommes des collègues ici, à l'Assemblée nationale. On partage... on a tous la même vision, améliorer le sort du Québec, mais on ne partage pas les moyens. C'est ce qui fait que c'est l'Assemblée nationale.

Donc, Mme la Présidente, j'interviens sur cette motion du député de Verchères. C'est un peu le jour de la Marmotte, ça fait quelques fois que nous devons intervenir sur ce sujet. Mais il y a un dénominateur commun qui ressort de plus en plus dans les discussions au Québec, c'est le financement des partis politiques. Si nous sommes ici à parler de cette motion, c'est parce qu'on parle de système d'attribution de contrats, on parle de coûts de construction qui seraient plus élevés -- je n'ai pas les compétences pour l'évaluer, M. le Président -- mais le dénominateur commun, c'est le financement des partis politiques. Je

pense qu'on devra s'asseoir tous ensemble et avoir le courage de regarder la proposition que nous avons déposée, le député de La Peltrie et moi-même, pour avoir un financement public des partis politiques.

Cette semaine, M. le Président, le premier ministre a vécu une dure semaine parce qu'il a perdu ses derniers alliés, ses derniers alliés qui lui disaient de ne pas convoquer de commission d'enquête, c'est-à-dire l'UMQ hier, l'Union des municipalités, et aujourd'hui la FTQ. Même André Pratte, dans *La Presse*, nous indique... dans un titre que je ne peux pas reprendre parce que ce serait un mot antiparlementaire, mais il dit: La gravité de la situation justifie une enquête sans précédent sur... -- un mot que je ne peux pas dire -- au Québec. Donc, on vit un moment historique; je pense que ça va prendre des moyens historiques. Ce n'est pas normal que la population ait perdu confiance en son premier ministre qui a été élu il y a moins de deux ans. Nous en sommes rendus à près de 150 000 personnes qui ont signé une pétition. Pour moi, c'est une atteinte à la démocratie et à nos institutions.

En terminant, ce matin, on rendait hommage au député de Brome-Missisquoi qui... Ça fait 30 ans aujourd'hui qu'il est ici. Je tiens seulement à citer qu'est-ce que le député de Missisquoi a dit. Je tiens à ce que les collègues du Parti libéral entendent bien ce qu'il a dit pour pouvoir... on dit tout simplement: «Pour survivre 30 ans comme député, il faut rester brancher sur l'électorat, prendre le message de ceux et celles qui nous ont élu et l'amener à Québec. Ce qui garantit une courte vie politique, c'est de prendre le message de Québec et de tenter de le rentrer dans la gorge de ses électeurs. C'est une façon assez efficace de ne pas durer.»

M. le Président, les citoyens du Québec, de toutes les régions, demandent une commission d'enquête. On parle d'un niveau d'environ 80 %. C'est ce que les citoyens veulent et c'est ce que le premier ministre doit commander. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, M. le député de Drummondville, en vous rappelant que, vous, à part la réplique qui est protégée, il reste 10 minutes.

M. Yves-François Blanchet

M. Blanchet: Oui, oui, c'est bon. Alors, on est rendu, après «les Drummonds», là, «Drummondville». C'est Drummond.

M. le Président, très malheureusement, l'actualité est saturée depuis fort longtemps de questions inélégantes relatives à ce qu'on appelle parfois des allégations, souvent des certitudes qui impliquent la notion de corruption, de collusion, d'intimidation, toute forme de choses dont une société qui en est là où le Québec prétend être... ne devraient plus avoir leur place.

Hier, je discutais avec des gens de mon entourage et je disais que, dans ma circonscription, je souhaitais ne pas aborder cette question-là, je souhaitais ne pas être associé à ce genre de notion là, que j'avais envie de parler des dossiers locaux de Drummond, j'avais envie de parler de développement, j'avais envie de parler de culture, qui est le dossier qui me passionne et celui dont je suis responsable, et que je n'avais aucune envie de connaître les détails sordides de toutes les malversations qui peuvent exister lorsque des gens décident de mettre en place des dispositifs, souvent complexes, pour contourner la loi.

Malheureusement, l'actualité ne fonctionne pas comme ça, la vie politique n'est pas faite de même, et éventuellement ces dossiers-là, ces questions-là, aussi sordides soient-elles, finissent par rattraper la personne. Donc, que ça lui plaise ou pas, elle doit admettre que c'est sa responsabilité de faire face à ce type de question là. Alors, j'ai accepté de le faire maintenant parce que c'est un devoir, parce qu'éventuellement il faut faire face à ces affaires-là. C'est un devoir envers mes concitoyens. C'est également ça, la job.

J'ai essayé, par contre, de le faire d'une façon raisonnable. Lorsqu'on vit une situation conflictuelle,

éventuellement il y a toujours quelqu'un qui nous recommande de prendre du recul, de laisser la poussière retomber ou au moins de se donner une perspective sur ce qu'est la situation, essayer de se donner du recul pour préserver des notions aussi importantes dans notre société que la présomption d'innocence, prémunir l'opinion publique contre quelque chose d'assez grave, qui est la culpabilité par association.

Il y avait récemment un entrepreneur -- en fait, ce n'était pas si récent, c'était à l'époque du dossier des FIER -- un entrepreneur de ma circonscription qui m'avait appelé pour me dire qu'il se sentait entaché par association, comme si tous les gens qui avaient bénéficié du programme étaient coupables de quelque chose, tandis que manifestement c'étaient quelques cas. Dans ce cas-ci aussi ou dans ces cas-ci, que ce soient des enveloppes qui circuleraient, que ce soit de la collusion pour s'assurer de la répartition des contrats en construction, que ce soient des modes de financement de parti politique qui sont, au bas mot, inélégants, c'est comme si tout le monde était entaché par la généralisation que ça donne dans l'opinion publique de ce que nous faisons comme métier.

Or, la démocratie n'est jamais plus en santé que l'information dont on l'alimente. Et ce que les gens ne savent pas et ce que les médias ne savent pas, eh bien, par réflexe normal, ils l'inventent. Par réflexe normal, ils le créent. Par réflexe normal, ils prennent les bouts d'information dont ils disposent et ils se structurent une vision de ce qu'est sûrement, selon eux, la réalité. Quand c'est des citoyens qui font ça, c'est embêtant parce que ça crée effectivement de la culpabilité par association. Lorsque c'est des médias qui le font, bien on remplit des pages de journaux, on remplit des chroniques avec des informations qui n'en sont pas, avec de la spéculation, avec un pourcentage de plus en plus important de ce qui occupe les médias, qui n'est pas de l'information mais bien de l'opinion et, pire, de l'opinion qui ne peut pas s'appuyer sur l'information.

Qu'est-ce qu'il faut faire? Il faut s'assurer que l'information devient disponible. Il faut ouvrir les discussions sur tous les aspects d'une situation. Et, pour faire ça, évidemment, on ne peut pas mettre de côté des institutions qui ont déjà fait leurs preuves pour faire circuler l'information.

Vous savez, la commission Bastarache n'a pas été un exercice particulièrement chic à regarder, mais je pense qu'au final on a été chercher quelques petits morceaux d'information, le principal étant que c'était insuffisant. Mais c'était une commission d'enquête. Gomery, c'était une commission d'enquête dont il est sorti des informations extraordinaires sans lesquelles les poursuites qui ont été intentées par la suite n'auraient pas eu lieu, ne seraient pas apparues.

Pire, d'ailleurs, lorsqu'on ne donne pas d'information aux médias, qui en ont besoin pour leur modèle d'affaires, on transforme le devoir d'information, on transforme le quatrième pouvoir en spectacle. On en fait un spectacle dont le but est de s'attirer un maximum d'auditeurs, un maximum de lecteurs, un maximum de fréquentations Internet dans le but, puisqu'on parle bien de business, éventuellement de vendre un maximum de publicité le plus cher possible. Et, lorsque le système d'information, à défaut d'être alimenté par de la vraie information abondante, tombe dans cette ornière du spectacle, eh bien, on a des dérives graves en termes d'opinion publique et on a une atteinte, réparable sûrement mais pour l'instant très grave, à ce que sont nos institutions.

****(16 h 40)****

Je me suis questionné. Vous savez, le coût politique pour le gouvernement, pour chacun des députés du gouvernement, le coût politique de cette situation-là, ça doit être quelque chose quand même. Si 80 % de la population du Québec souhaite une enquête publique, c'est 80 %, en moyenne, de la population de chaque circonscription. Ça veut dire que, même dans les comtés détenus, occupés par des députés du parti ministériel, il y a une forte proportion de la population qui leur en veut sérieusement de ne pas faire ça. Et il est dans la nature des choses et il est dans la nature des gens, de deux maux, de toujours choisir

le moindre. Or, je ne peux pas ne pas être fasciné par le fait que les élus du côté ministériel préfèrent subir la colère de l'opinion publique, préfèrent être conspués par leurs électeurs plutôt que de favoriser la tenue d'une enquête.

Évidemment, évidemment, ça soulève des questions sur pourquoi on ne le fait pas. Et là, évidemment, le gouvernement sort un certain nombre de prétextes. Et là je me mets, encore une fois, dans la position du citoyen chez lui. Le prétexte des délais a été sorti au début: Ce serait trop long à faire. Aujourd'hui, la commission d'enquête aurait déjà fini ses travaux. Donc, les témoins qui parlent ou ne parlent pas. On sait que, face à une enquête policière, une personne sollicitée peut refuser de parler, et, dans une commission d'enquête, on peut la forcer à parler. Il y a un ensemble de paramètres de ce type-là qui sont sortis et qui d'ailleurs laissent croire, dans la réaction des députés du parti ministériel, que nous sommes contre les enquêtes policières ou que nous ne ferions pas confiance aux services policiers, ce qui n'est évidemment pas le cas. Une chose n'empêche pas l'autre, l'histoire du Québec a plusieurs cas de ce type où même une chose a mené à l'autre.

Alors, le dernier argument d'ailleurs, ou un des arguments qui ont été invoqués à quelques reprises, c'est l'argument de l'argent: Ça coûterait cher. Ce que ça coûterait est une fraction de ce qu'on doit présumer, une fraction de ce qu'on doit présumer que coûte en deniers publics le fait de ne pas tenir cette enquête, le fait de ne pas mettre la vérité au plein jour, le fait de ne pas offrir l'information à la population par le biais des médias et aussi, à bien des égards, aux services policiers pour qu'ils puissent par la suite procéder à leurs enquêtes.

Cette espèce d'obligation de silence ou de discrétion est parfois inquiétante. Ça me fait faire une chose d'ailleurs que je pensais ne jamais faire. Vous savez, dans cette Chambre, parfois, il y a des gens plus turbulents que d'autres. Le député de Vimont est parfois assez turbulent. Mais j'ai été impressionné par le courage dont il a fait montre lorsqu'il a dénoncé ce que lui pense être une manoeuvre illégale. Il a fait preuve de courage. Son ministre a parlé d'allégations avant que le premier ministre ne dise qu'il le croyait. Puis je me demandais si, dans une certaine mesure, ce qui lui était reproché, ce n'était pas d'avoir parlé tout court. Bien sûr, encore une fois, la présomption d'innocence s'applique, et il faut supposer que, non, telle n'était pas l'intention. Mais les gens, chez eux, vont le penser.

Très sommairement, parce que j'ai peu de temps, les institutions sont sérieusement entachées par la situation actuelle. Et j'ai été très préoccupé par le phénomène de la pétition qui a été mise en ligne, sur le site de l'Assemblée nationale, quant à la position du premier ministre ou du maintien en poste du premier ministre, et je ne suis pas sûr d'être très chaud à ça parce que j'ai l'impression que ça devient une sorte de lynchage. Mais j'ai l'impression que le premier ministre est responsable de son malheur. Il a tellement détruit la crédibilité des institutions que la population s'est créé un outil pour passer son message.

Préservons les institutions, faisons sortir la vérité et donnons-nous les bonnes institutions pour ce faire, et ça commencera par une commission d'enquête indépendante et publique.

Le Vice-Président (M. Gendron): Merci, M. le député de Drummond... Merci, M. le député de Drummond, de votre intervention. Et je reconnais maintenant Mme la députée de Trois-Rivières, pour son droit de parole sur cette motion.

Mme Danielle St-Amand

Mme St-Amand: Merci, M. le Président. Alors, M. le Président, je prends aujourd'hui part au débat sur la motion de l'opposition visant à forcer la tenue d'une enquête publique parce que cette situation me préoccupe grandement. Cette motion porte sur un sujet qui suscite, depuis plusieurs mois, un intérêt grandissant et des inquiétudes au sein de la population. En tant que gouvernement, M. le Président, nous comprenons ces inquiétudes. Cependant, toute l'industrie de la construction ne doit pas écopier à cause

d'un certain nombre d'entrepreneurs qui défient les lois.

Comme vous le savez, M. le Président, bien que nous partagions les inquiétudes de l'opposition quant à la corruption, à la collusion dans le milieu de la construction, nous ne partageons pas leur point de vue quant à la nécessité de la tenue d'une commission d'enquête publique sur ce sujet. Et nous comprenons très bien aussi pourquoi, en 1995, alors que le Parti québécois était au gouvernement, ils ont refusé une demande d'enquête publique. Nous ne voulons pas d'enquête publique sur le milieu de la construction, car nous préférons voir les criminels en prison plutôt qu'à la télévision.

Vous savez, vous savez, M. le Président, si vous arrivez chez vous et qu'il y a un voleur dans votre maison, qu'est-ce que vous faites? Vous appelez les médias ou vous appelez la police? Eh bien, M. le Président, la question est facile à répondre. C'est exactement le geste que nous avons posé.

Certains parlementaires ont fait référence à la commission Gomery qui a tenu simultanément une commission d'enquête publique et une commission policière... une enquête policière. Ce qu'il faut savoir, M. le Président, c'est que la commission Gomery traitait d'allégations concernant, entre autres, le processus d'attribution de contrats de publicité dans le cadre du référendum de 1995. Ici, M. le Président, nous parlons de criminalité, parfois d'organisations très bien structurées. Comment voulez-vous mettre des gens en prison, alors qu'ils auront l'immunité parlementaire et qu'aucune poursuite ne pourra être portée contre eux sur la base de leurs témoignages? C'est ce que prévoit, M. le Président, la loi sur la commission d'enquête à l'article 11. J'aimerais déposer, M. le Président, le document concerné.

Les enquêtes policières peuvent mener à des accusations criminelles, M. le Président. La solution proposée par l'opposition ne nous permettrait pas d'amasser la preuve nécessaire afin de déposer des poursuites criminelles et pénales...

Document déposé

Le Vice-Président (M. Gendron): Oui, vous avez demandé de le déposer, alors on demande s'il y a consentement. Y a-t-il consentement dans le dépôt? Alors, il y a consentement, et vous pouvez poursuivre. Excusez.

Mme St-Amand: Bien, merci, M. le Président. Vous savez, M. le Président, nous voulons des solutions à long terme pour que ça cesse. Nous faisons... Sur le plan policier et judiciaire, vous savez que nous avons aussi mis, en octobre 2009, une opération Marteau. L'opération Marteau, c'est avant tout une opération policière d'envergure, une soixantaine de personnes dotées d'un budget de plus de 30 millions de dollars répartis sur une période de trois ans. L'opération Marteau, c'est de nombreux enquêteurs affectés directement à tout crime potentiellement relié à des dossiers de malversation, de corruption et de collusion dans le monde de la construction.

Il est important de rappeler, M. le Président, qu'à toutes les fois qu'il y a des allégations la police doit être avisée. Les citoyens aussi collaborent à l'opération Marteau. Quiconque ayant des informations peut communiquer via une ligne confidentielle. D'ailleurs, M. le Président, à ce jour, la ligne téléphonique a permis de récolter plusieurs informations dont nous n'aurions pas bénéficié si une enquête publique avait été déclenchée. Eh oui, plus de 450 appels ont été reçus, sept personnes ont été accusées et 87 mandats et ordonnances ont été exécutés.

Contrairement à ce qu'affirme l'opposition, M. le Président, l'opération Marteau donne des résultats. Les enquêtes commencent à porter fruit. M. le Président, c'est à titre de députée du comté de Trois-Rivières mais aussi à titre de citoyenne du Québec que je veux la vérité, et j'ai la conviction que les mécanismes actuels vont faire sortir la vérité.

Vous savez, M. le Président, ma famille était propriétaire d'une petite boucherie dans un village, dans les

années soixante-dix. J'ai vécu avec eux la période de la CECO. Je me souviens très bien des conséquences que cette enquête a eues sur eux et sur notre entourage. Il a fallu beaucoup de temps à la population pour qu'elle reprenne confiance. Et pour quels résultats, M. le Président? L'enquête publique de la CECO n'a mené à aucune accusation. Tous ces dommages auprès de gens honnêtes, alors que les criminels sont restés dans la rue.

Des voix: ...

Mme St-Amand: Est-ce que je peux poursuivre, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Gendron): Oui. J'allais indiquer qu'effectivement...

Des voix: ...

Mme St-Amand: Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Non! M. le député de Verchères. Je m'excuse, là. M. le député de Verchères!

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je m'excuse... Oui, je m'excuse. Poursuivez.

**** (16 h 50) ****

Mme St-Amand: Merci, M. le Président. Alors, ce que je disais, c'est que les résultats de la CECO, ça a donné des dommages auprès de gens honnêtes, alors que les criminels sont demeurés dans la rue.

Tous les membres du personnel de l'opération Marteau font ce qu'il faut pour arrêter et traduire en justice les personnes impliquées. Les enquêtes de l'opération Marteau sont des enquêtes complexes qu'on ne peut se permettre de bâcler en tournant les coins rond. Il faut donner aux enquêteurs le temps de travailler. Je peux, dans une certaine mesure, comprendre l'impatience que manifestent mes consoeurs et confrères de l'opposition, mais nous devons laisser le temps à la police de bien étudier chaque cas et de monter les preuves de telle façon qu'elles seront recevables devant le tribunal et qu'elles auront un poids prépondérant.

M. le Président, je suis une nouvelle élue, pas jeune mais nouvelle. Tout comme la majorité de mes collègues, toutes allégeances confondues, je suis venue en politique de bonne foi, avec le désir de contribuer à l'avancement de notre société et pour servir mes concitoyens. Ne laissons pas les agendas politiques et la quête du pouvoir se faire sur le dos des citoyens du Québec.

Aussi, parce qu'il faut laisser le temps aux membres de l'opération Marteau de faire leur travail, parce que l'industrie de la construction doit changer, parce qu'une commission d'enquête publique n'est pas la solution à ce moment et surtout, M. le Président, je le répète, parce que, pour le bien de notre société, ce n'est pas à la télévision que nous devons mettre les criminels mais bien en prison, c'est pourquoi j'incite fortement les membres de l'Assemblée nationale à voter contre la motion de l'opposition pour laisser le temps aux membres de l'opération Marteau de faire leur travail. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, Mme la députée de Trois-Rivières. Et nous en sommes maintenant au droit de réplique du proposeur de cette motion. Je cède la parole maintenant à M. le député de Verchères. À vous la parole.

M. Stéphane Bergeron (réplique)

M. Bergeron: M. le Président, je pense qu'à travers ce débat le chat est sorti du sac, les masques sont

tombés. La députée de Soulanges a révélé les véritables motivations de ce gouvernement pour refuser de façon opiniâtre le déclenchement d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, l'attribution des contrats, des permis, des subventions et le financement des partis politiques. La députée de Soulanges nous a révélé les véritables motivations de son gouvernement, qui sont d'éviter que l'opposition le renverse.

La députée de Soulanges a dit que la seule motivation de l'opposition dans nos demandes, c'était de renverser le gouvernement, laissant entendre implicitement que c'était la raison pour laquelle le gouvernement refusait d'obtempérer. Le gouvernement refuse d'accéder non pas simplement à la demande de l'opposition, mais à la demande de toute la société civile, de la majorité des Québécoises et des Québécois, par calcul, par calcul politique, parce qu'il craint que le déclenchement de cette commission d'enquête ait pour effet de provoquer sa chute. Ce n'est quand même pas rien, M. le Président. Ce n'est quand même pas rien.

Alors, je veux rassurer la députée de Soulanges, pour laquelle j'ai un immense respect. Je ne sais pas si ça va la rassurer, mais ce que j'ai dit la semaine dernière et qu'on m'a reproché, M. le Président, je me faisais alors le porte-voix des soupçons qu'entretient la population. Et ces soupçons-là ne visent pas simplement que les collègues que j'ai énumérés en Chambre, mais l'ensemble du gouvernement libéral, l'ensemble du gouvernement, M. le Président. Et le gouvernement, en refusant de déclencher cette commission d'enquête, laisse entendre qu'il a effectivement quelque chose à cacher.

M. le Président, il fallait prêter attention, il fallait prêter attention à l'intervention fort éclairante de notre collègue de Chambly, il y a quelques instants, qui faisait la démonstration la plus éloquente qui soit que l'enquête policière peut certes alimenter une commission d'enquête, mais qu'une commission d'enquête peut également alimenter les enquêtes policières et que les raisons qu'invoque le gouvernement pour prétendre que nous devons laisser aller les enquêtes policières et se refuser pour l'instant -- et on doit comprendre que c'est pour toujours -- au déclenchement d'une commission d'enquête, les raisons qu'invoque le gouvernement sont tout simplement fallacieuses.

M. le Président, le député de Chambly en a fait la démonstration. Dans le cadre d'une enquête policière, une personne soupçonnée, une personne qui est sous enquête peut garder le silence. Dans le cadre d'une commission d'enquête, cette personne ne peut pas garder le silence. Et cette immunité... ou du moins, comme nos collègues libéraux l'appellent, cette soi-disant immunité dont jouissent les témoins dans le cadre d'une commission d'enquête permet justement, permet justement à des gens impliqués de se mettre à table, M. le Président, de lever des lapins dont la police pourra suivre les traces par la suite, de lever des lapins dont la police pourra suivre les traces. Et le gouvernement ne veut pas, ne veut pas permettre que les pouvoirs extraordinaires d'une commission d'enquête soient mis à contribution pour mettre un terme à ce qui a cours présentement.

On a appris un certain nombre de choses, M. le Président, au cours des dernières semaines, mis à part toutes ces révélations qui se multiplient. Le ministre nous disait tout à l'heure, comme un beau slogan: On ne veut pas que les criminels soient à la télévision, on veut qu'ils soient en prison. Mais je pense que notre collègue de Lotbinière a fait la démonstration, il y a quelques instants, que justement, pour le moment, ils sont juste à la télévision. Ils ne sont pas en prison, ils sont juste à la télévision. Il serait peut-être temps qu'on prenne les moyens de les envoyer en prison, M. le Président. Et, comme les enquêtes policières ne permettent pas, jusqu'à présent, de le faire, donnons des outils additionnels aux policiers pour pouvoir réaliser cet objectif. Et cet outil nécessaire, c'est la commission d'enquête, qu'ils réclament eux-mêmes, M. le Président, que les procureurs de la couronne réclament, que les syndicats réclament, que l'Ordre des ingénieurs réclame, que l'Ordre des architectes réclame, que la Fédération québécoise des municipalités réclame, que l'Union des municipalités du Québec réclame, M. le Président, que la fédération... la FTQ-Construction réclame, que le Conseil du patronat réclame. Il n'y a plus que le

gouvernement qui s'entête à la refuser. Pourquoi? Pourquoi, M. le Président? Ça soulève des doutes, ça laisse planer tous les soupçons, qui deviennent de plus en plus légitimes, il faut le reconnaître, M. le Président.

Mon collègue de Drummond, il y a quelques instants, nous disait, à juste titre, que le gouvernement va de faux-fuyant en faux-fuyant. Il y a à peine un an, en cette Chambre, son prédécesseur... le prédécesseur du ministre de la Sécurité publique nous disait: Bien, si on déclenchait une commission d'enquête, elle ne serait pas en opération avant 2010. 2010 s'achève, M. le Président, 2010 s'achève, et cette commission d'enquête n'est toujours pas en opération. Si tant est qu'on l'avait déclenchée l'automne dernier, elle serait déjà avancée. Mon collègue de Drummond allait même jusqu'à dire: Elle serait terminée. Sait-on jamais? Mais une chose est certaine, pour reprendre l'expression que j'ai utilisée tout à l'heure, elle aurait levé des lapins dont les policiers auraient pu suivre les traces. On se refuse, on se refuse à déclencher cette commission d'enquête, pourquoi? Pourquoi, M. le Président?

Comme je l'avais prévu dans ma première intervention, le ministre et les collègues libéraux se sont succédé les uns après les autres pour dire: Regardez ce qui s'est passé avec le ministre Ménard, hein, qui était isolé puis qui a tenu tête à l'opposition. Il a donc bien fait! Parce qu'on a mis en place l'opération Carcajou puis regardez comment ça a donné des bons résultats. Ça en a donné, des résultats, M. le Président. Et M. Ménard était, à toutes fins utiles, isolé par rapport à l'opposition, il y avait... L'opposition le réclamait, certes. Mais on n'est pas dans une situation analogue. On n'est définitivement pas dans une situation analogue. Il y avait un problème relativement circonscrit, à ce moment-là, et les moyens permettaient d'en venir à bout. Ce n'était pas toute la société civile qui s'était mobilisée pour exiger du gouvernement une commission d'enquête, comme c'est le cas présentement.

(17 heures)

Parce que ce à quoi on fait face maintenant, M. le Président, c'est à une situation qui étend ses tentacules dans toutes les sphères de la société québécoise et même dans nos institutions. La confiance du public dans ses propres institutions est mise à mal, est ébranlée. C'est le devoir du gouvernement, dans ce genre de circonstance, de dire: Il faut poser des gestes, il faut rétablir la confiance. Le gouvernement se refuse à le faire. Gouverner, M. le Président, ça demande du courage, et le gouvernement a maintenant le choix entre déclencher une commission d'enquête et risquer que les squelettes sortent du placard -- et risquer que les squelettes sortent du placard -- ou de ne pas en déclencher, M. le Président, et de laisser s'installer le doute, le doute pernicieux qui permet toutes les supputations, tous les soupçons, qui donne l'impression, M. le Président, qu'ils ont quelque chose à cacher. C'est ça, le choix. C'est ça, le choix que nos collègues du parti ministériel ont: déclencher la commission d'enquête, aller au fond des choses, mais risquer effectivement d'avoir des effets collatéraux, ou ne pas en déclencher et voir ces effets tout aussi dommageables. Là est la question.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le député de Verchères. Je vais maintenant mettre aux voix la motion du député de Verchères, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble de l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gauthrin: ...nominal, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, le vote par appel nominal est appelé. Que l'on appelle les

députés.

****(17 h 2 -- 17 h 17)****

Le Vice-Président (M. Gendron): Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de M. le député de Verchères que j'ai lue il y a quelques minutes.

Alors, que les députés en faveur veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Doyer (Matapédia), M. Trottier (Roberval), M. Cousineau (Bertrand), Mme Champagne (Champlain), Mme Bouillé (Iberville), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Blanchet (Drummond), Mme Richard (Duplessis), M. Bergeron (Verchères), M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Marceau (Rousseau), M. St-Arnaud (Chambly), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Girard (Gouin), Mme Ouellet (Vachon), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pagé (Labelle), M. Ferland (Ungava), M. McKay (L'Assomption), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Dufour (René-Lévesque), M. Lemay (Sainte-Marie-- Saint-Jacques), Mme Hivon (Joliette), M. Kotto (Bourget), M. Pelletier (Rimouski), M. Leclair (Beauharnois), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Robert (Prévost), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Boucher (Johnson), M. Traversy (Terrebonne), M. Tremblay (Masson).

Mme Roy (Lotbinière), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Bonnardel (Shefford).

M. Khadir (Mercier), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

Le Vice-Président (M. Gendron): Que les députés qui sont...

Des voix: ...

****(17 h 20)****

Le Vice-Président (M. Gendron): Un instant! Non, écoutez, c'est très clair, là. Le règlement, ce n'est pas ça qu'il dit, là. Le règlement, il dit qu'on laisse les gens s'exprimer librement, et, pour ce faire, il faut commencer le vote d'abord dans le silence. Ce n'est pas le cas. Alors, quels sont ceux qui sont contre?

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Blais (Saint-Henri--Sainte-Anne), M. Lessard (Frontenac), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme L'Écuyer (Pontiac), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Ménard (Laporte), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), M. Bernier (Montmorency), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Simard (Dubuc), M. MacMillan (Papineau), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Gautrin (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda--Témiscamingue), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance--Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

Le Vice-Président (M. Gendron): Y a-t-il des absents? M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour: 48

Contre: 58

Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, la motion est rejetée.

Alors, M. le leader adjoint, pour la poursuite de nos travaux.